

Sommaire

Lexique

Présentation - Bureau, équipe salariée, stagiaires, services civiques et membres du conseil d'administration

Edito

1.a. Contexte 2025 - L'asile en France : chiffres clés et tendances

Focus sur le groupe social des femmes - Décisions 2025 de la CNDA

1.b. Contexte 2025 - L'accueil dans la rue des demandeurs et demandeuses d'asile

2.a. Activités - La permanence d'accueil et la permanence téléphonique

Message aux nouveaux bénévoles du GAS - Merci !

La ruche

2. b. Activités - Le mobilier solidaire & les brocantes

Quelles perspectives pour les brocantes ?

Témoignage de Marie-Elisabeth - Le mobilier solidaire

2. c. Activités - La demande d'asile, base de l'activité des tiers observateurs

Actualisation de la procédure de demande de protection des petites filles contre l'excision

Ouverture du 1er pôle territorial « France Asile » à Cergy-Pontoise : des risques d'atteinte au droit d'asile

La liberté de la presse en Guinée : chronique d'un recul inquiétant, Amadou Tidiane DIALLO

2. d. Activités - Le droit à l'hébergement et au logement

Une aggravation continue des formes les plus extrêmes de précarité résidentielle

Les logements du GAS : création de nouvelles places CHU dans le cadre de l'accompagnement des victimes de la traite des être humains (TEH)

2. e. Activités - La réunification familiale

Focus pays - La Somalie

Focus - Parents d'enfants bénéficiaires de la protection internationale et regroupement familial

2. f. Activités - Le droit au séjour

L' ANEF : un « mur numérique » pour les BPI et leurs familles

Le contentieux ANEF

Aides ponctuelles des bénévoles DCEM et titres de voyage

2. g. Activités - L'aide à l'insertion professionnelle des personnes accompagnées par le GAS

2. h. Activités - La naturalisation

3. Statistiques

4. Travail inter-associatif

5. Finances

6. Conseils culturels

7. Faire mémoire, Marguerite BILDSTEIN et Louise DEBAINS

LEXIQUE

ANEF : Administration Numérique pour les Étrangers en France

BPI : Bénéficiaire de la Protection Internationale

CCEM : Comité Contre l'Esclavage Moderne

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile

DAHO : Droit À l'Hébergement Opposable

DALO : Droit Au Logement Opposable

DCEM : Document de Circulation pour Etranger Mineur

DRIEETS : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DRIHL : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

FAMI : Fond Asile Migration Intégration

FAS : Fédération des Acteurs de la Solidarité

HUDA : Hébergement d'Urgence pour Demandeur d'Asile

IAE : insertion par l'activité économique

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PAN : Point d'Accès Numérique

SNL : Solidarités Nouvelles pour le Logement

TEH : Traite des Êtres Humains

UMJ : Unité Médico-Judiciaire

Une cinquantaine de bénévoles oeuvrent au quotidien à la vie de l'association et à l'accueil des demandeurs d'asile et des personnes réfugiées, via les permanences téléphoniques, les permanences d'accueil, le soutien administratif, l'accompagnement des locataires, les rendez-vous des collectes, la distribution du mobilier solidaire, le tri des objets et des jouets pour les brocantes. Le GAS ne pourrait tout simplement pas exister sans leur aide précieuse.

Le bureau en décembre 2025

Christian ROLLET - Président

Francine HENRY - Vice-Présidente

Rémy BLOCH - Trésorier

Nelly POINT - Secrétaire

Anne LESIGNE

Michel EURIAT

Marguerite POIRSON

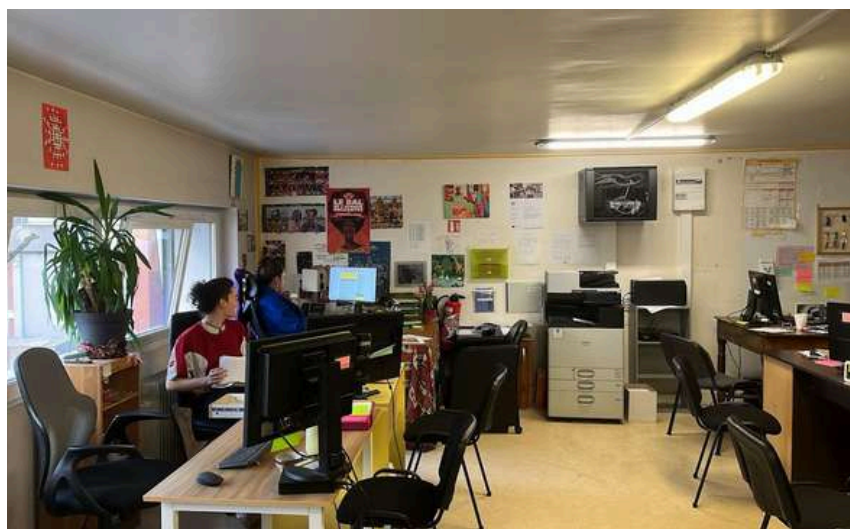
L'équipe salariée en 2025

Mathilde ALBERT - Secrétaire générale
Maud FOURNY - Coordinatrice juridique
Lucie ROUSSIN - Chargée de mission logement
Emmanuel MOULIN - Comptable
Mustapha KOUDDANE - Chargé de travaux
Abdihakim AHMED - Chauffeur et manutentionnaire
Mohamad Salim TOURE - Manutentionnaire

En mars 2026, nous sommes ravis d'accueillir une nouvelle salariée au poste de chargée de gestion locative : Janna ARIBI.

Et nos précieux stagiaires et volontaires en service civique, soutiens indispensables à l'activité du GAS

Zoé GUINARD, Caterina PULEGA, Sarah MAKOWSKI, Sérénitie PELLET, Carmen GRANGE, Camélia SEGHILANI, Lizig BOYON, Khadija TOURE, Iliana BELAZRI, Blandine BANCOLE, Peltao Toum BAMBE, Janna ARIBI, Barnabé ARIYEL, Hannah EL MATRIBI, Irène HALBOUT.



Les membres du conseil d'administration en avril 2025

Rémy BLOCH, Martine BOBIN, Ali SHABAN, Michel EURIAT, Francine HENRY, Michel JOUVIN, Anne LESIGNE, Nelly POINT, Marguerite POIRSON, Christian ROLLET, Jacques SOLAL, Chantal PARENT, Régis VANDERHAGEN, Marie-Françoise VALLIN.

Trois nouveaux membres ont été élus en décembre 2025, à savoir Jean-Paul POSSEME, Marie-Elisabeth MASSUET et Jacqueline POULIQUEN en remplacement de Jacques SOLAL, Régis VANDERHAGEN et Marie-Françoise VALLIN.

Illustrations : merci à Anne Lesigne et Salomé Cambourieu

Les pages qui suivent souhaitent apporter une image vivante de notre association, le GAS, Groupe Accueil et Solidarité, qui accompagne depuis bientôt 50 ans les demandeurs, demandeuses d'asile et les personnes réfugiées. Nous présentons quelques chiffres qui permettent de mesurer notre action, mais surtout les visages de celles et ceux qui accueillent et accompagnent les personnes à qui nous ouvrons nos portes.

Une cinquantaine de bénévoles, sept salariés, des stagiaires et des volontaires en service civique : telle est l'équipe qui s'efforce de résoudre les problèmes et de faire valoir les droits de celles et ceux que nous accueillons au nom d'une hospitalité garantie par des traités internationaux. La collaboration de bénévoles et de salariés, suivant des règles très pragmatiques, est une de nos marques de fabrique dont nous sommes fiers.

Dans le monde d'aujourd'hui, notre action ne va pas de soi. Nous constatons en effet, comme d'autres associations qui partagent notre vocation, une dégradation des droits reconnus aux personnes réfugiées et une déficience accrue des institutions chargées de les mettre en œuvre. Nous travaillons au quotidien avec elles. Il faut bien dire pourtant qu'elles perdent souvent de vue leur vocation et peuvent devenir des freins à l'intégration des réfugiés : obtenir ou renouveler sa carte de séjour devient un parcours du combattant et les délais non respectés par l'administration conduisent à des pertes de droits dramatiques ; la réunification familiale, qui est de droit, s'apparente de plus en plus à une longue suite de procédures interminables à l'issue aléatoire... Et le logement des réfugiés est lourdement tributaire de la pénurie que nous connaissons.

Naturellement, ces mauvaises pratiques administratives ne sont que la traduction d'une politique de plus en plus fermée à l'accueil des personnes migrantes, en France et en Europe comme le traduit le Pacte sur l'asile et la migration qui entrera en vigueur en juin 2026.¹

C'est pourquoi nous voulons montrer dans ce rapport qu'il est possible d'agir et de se montrer solidaire, même dans ce contexte difficile. Nous avons conscience des limites de notre action mais notre ardeur est intacte.

Et nous savons pouvoir compter sur votre soutien !

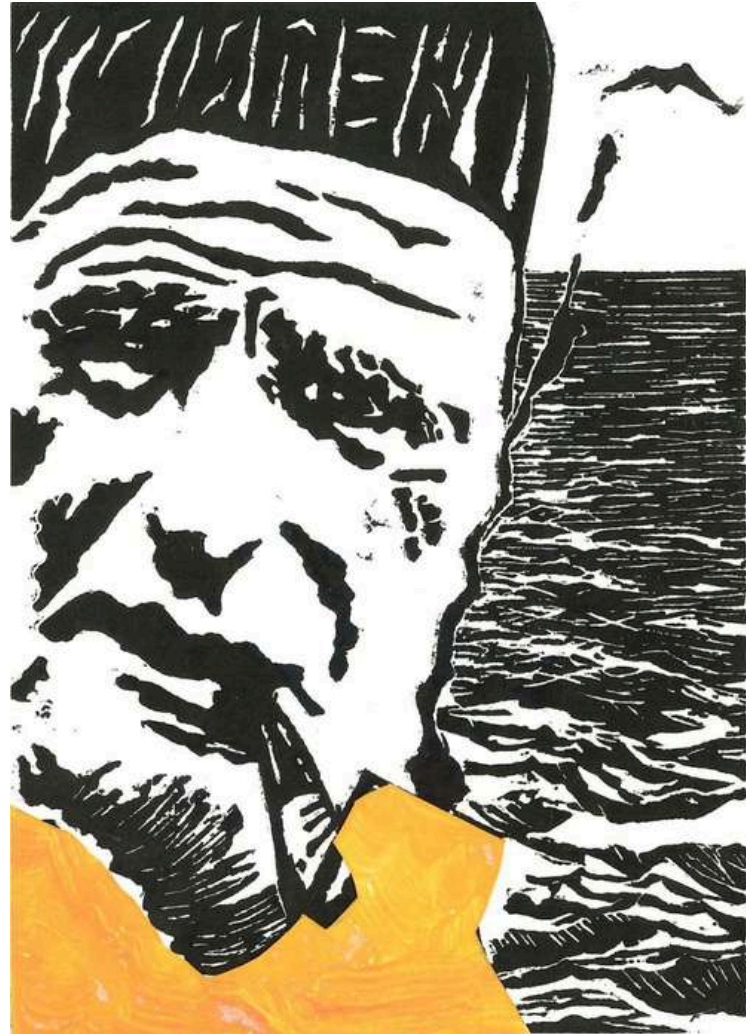
1

Le Pacte est un ensemble de mesures législatives organisées en neuf textes principaux publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* le 22 mai 2024 :

- Le règlement pour une procédure commune en matière de protection internationale dans l'Union,
- Le règlement sur la gestion de l'asile et de la migration,
- Le règlement sur les conditions pour bénéficier de la protection internationale,
- Le règlement sur la réinstallation et l'admission humanitaire,
- Le règlement sur le filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures,
- Le règlement instaurant une procédure de « retour » à la frontière,
- La mise à jour du règlement Eurodac,
- Le règlement sur les situations de crise et les cas de force majeure,
- La directive sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile.

Ces textes entreront en vigueur dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne à partir du 12 juin 2026.

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses guerres et conflits armés : Palestine, Ukraine, Soudan, République démocratique du Congo, Haïti, etc. entraînant dans certaines régions d'importants mouvements de population. En parallèle, la répression à l'encontre des personnes en exil est une tendance mondiale et non seulement européenne, à l'instar du Pakistan et de l'Iran qui ont renvoyé massivement vers l'Afghanistan les Afghans et les Afghanes qui cherchent à fuir le pouvoir taliban. En France, l'année 2025 s'est caractérisée par la mise en œuvre et le prolongement de la loi de 2024 sur le contrôle de l'immigration et l'intégration. La circulaire Retailleau de janvier 2025 est venue durcir les règles d'obtention à titre exceptionnel des cartes de séjour des étrangers en situation irrégulière. Depuis septembre 2025, les cours de français obligatoires dans le cadre du contrat d'intégration républicaine sont majoritairement délivrés à travers un portail numérique et les conditions d'intégration pour l'accès à la carte de séjour pluriannuelle, à la carte de résident et à la naturalisation (examen de français et examen civique) ont été durcies.



En ce qui concerne l'asile, en 2025, **145 211 demandes d'asile** ont été enregistrées par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), soit une baisse de 5,5 % par rapport à 2024. 156 590 décisions ont été rendues par l'OFPRA. Les décisions favorables enregistrent une hausse de 16,8 % avec 63 594 attributions de l'asile en première instance (octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire), contre 54 430 en 2024. En seconde instance, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), a rendu 53 086 décisions, dont 12 391 annulations (= accords de protection).

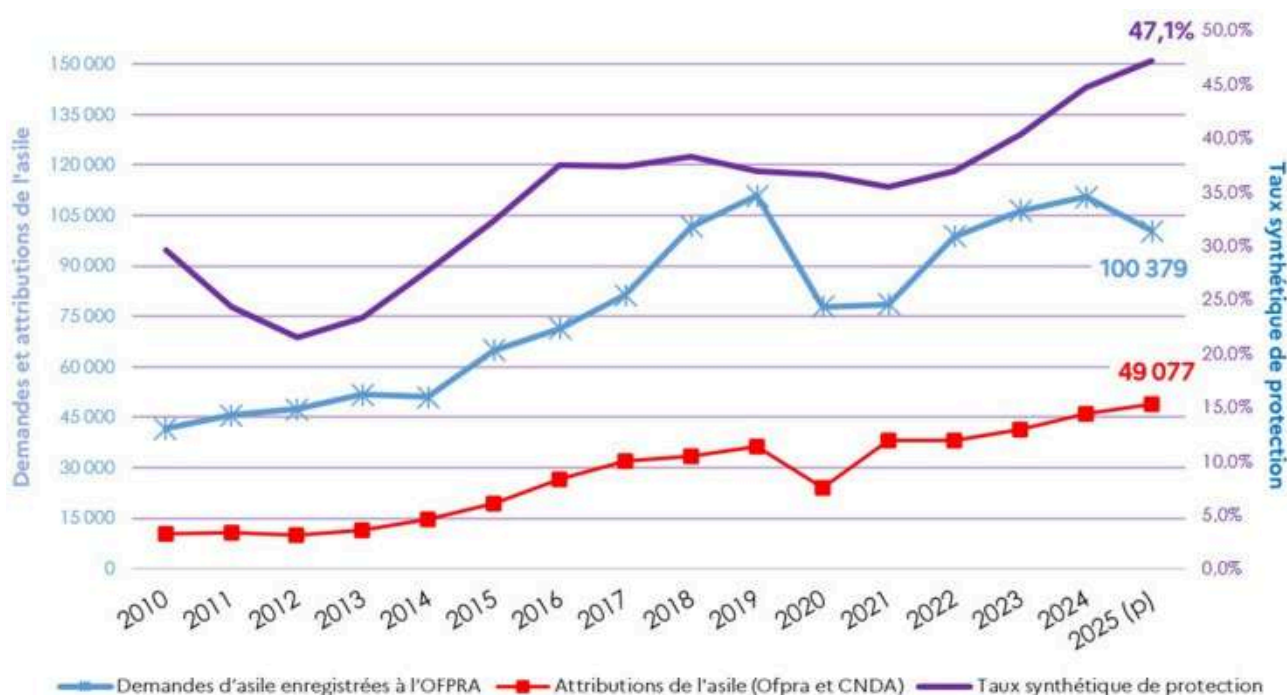
Au total, en 2025, **78 782 personnes** ont obtenu le bénéfice de la protection internationale (au niveau de l'OFPRA ou de la CNDA), soit une hausse de 12,1 % par rapport à 2024. **Le taux de protection s'inscrit donc à 52,1 %**. En 2025, un demandeur d'asile sur deux a vu sa demande d'asile aboutir favorablement. La première nationalité reste **l'Afghanistan**, suivie de **la RDC**, d'**Haïti**, de **l'Ukraine**, de la **Guinée** et de la **Côte d'Ivoire**.

Demandes d'asile en 2025

	2021	2022	2023	2024	2025 (p)	2025 (p)/2024
Demandes d'asile enregistrées à l'OFPPRA	103 164	131 254	142 649	153 715	145 211	-5,5 %
Décisions OFPPRA première instance	139 810	134 513	136 811	141 911	156 590	+10,3 %
<i>dont attributions de l'asile (A)</i>	35 919	38 885	44 560	54 430	63 594	+16,8 %
Taux d'accord OFPPRA	25,9 %	29,2 %	32,9 %	38,8 %	41,2 %	+2,4 pts
Recours reçus par la CNDA	68 243	61 552	64 685	56 497	60 065	+6,3 %
Décisions CNDA hors mineurs	68 403	67 142	66 358	61 593	53 086	-13,8 %
<i>dont annulations (B)</i>	15 112	14 457	13 606	13 106	12 391	-5,5 %
Accords OFPPRA pour des mineurs accompagnés suite à l'annulation de la décision pour les majeurs par la CNDA (C)	3 348	2 934	2 726	2 748	2 797	+1,8 %
Total attributions de l'asile (A)+(B)+(C)	54 379	56 276	60 892	70 284	78 782	+12,1 %
Taux synthétique de protection	39,2 %	41,4 %	44,7 %	49,4 %	52,1 %	+2,7 pts

Source : OFPPRA, CNDA - Calculs DSED
 Champ : France

Demandes d'asile, attributions de l'asile et taux synthétique de protection





Focus sur le groupe social des femmes

Décisions 2025 de la CNDA

Par des décisions nos 24014128, 24024165 et 24015934 en date des 11 juillet 2024, 3 avril 2025 et 16 octobre 2025, la CNDA a jugé que **les femmes constituaient, dans leur ensemble, un groupe social en Afghanistan, en Iran et en Somalie**. En revanche, par une décision n° 23061821 rendue le 16 octobre 2025 en grande formation, la CNDA juge qu'« eu égard à l'ensemble de normes de droit international et de droit interne adoptées par des institutions élues, mises en œuvre notamment par la première ministre et la ministre du « genre, famille et enfants » et qui traduisent l'évolution des normes sociales aussi bien que morales de la société congolaise, les phénomènes de discrimination et de violence qui perdurent à l'encontre des femmes en République démocratique du Congo ne peuvent s'analyser comme l'expression de telles normes sociales, morales ou juridiques traduisant une manière différente de percevoir les femmes par la société environnante mais, au contraire, comme des pratiques désormais réprouvées par cette société considérée dans son ensemble ». Dans ces conditions, **les femmes congolaises ne peuvent, dans leur ensemble, être considérées comme appartenant à un "certain groupe social"**.

De même dans une décision n°24010317 en date du 30 décembre 2025, la CNDA a jugé que « eu égard à [l']ensemble de normes juridiques adoptées par la population guinéenne, lors du référendum tenu le 21 septembre 2025, auquel près de 88% de la population ont participé et à l'issue duquel le projet de Constitution a été approuvé à près de 90%, et par ses institutions représentatives, lesquelles traduisent l'évolution des normes sociales aussi bien que morales de cette société, les phénomènes de discrimination et de violence qui pourtant perdurent à l'encontre des femmes en Guinée ne peuvent, à ce jour, s'analyser comme l'expression de telles normes sociales, morales ou juridiques traduisant une manière différente de percevoir les femmes par la société environnante mais, au contraire, comme des pratiques désormais réprouvées par cette société. Dans ces conditions, **les femmes guinéennes ne peuvent, dans leur ensemble, être considérées comme appartenant à un "certain groupe social"**».

1.b Contexte 2025 : L'accueil dans la rue des demandeurs et demandeuses d'asile

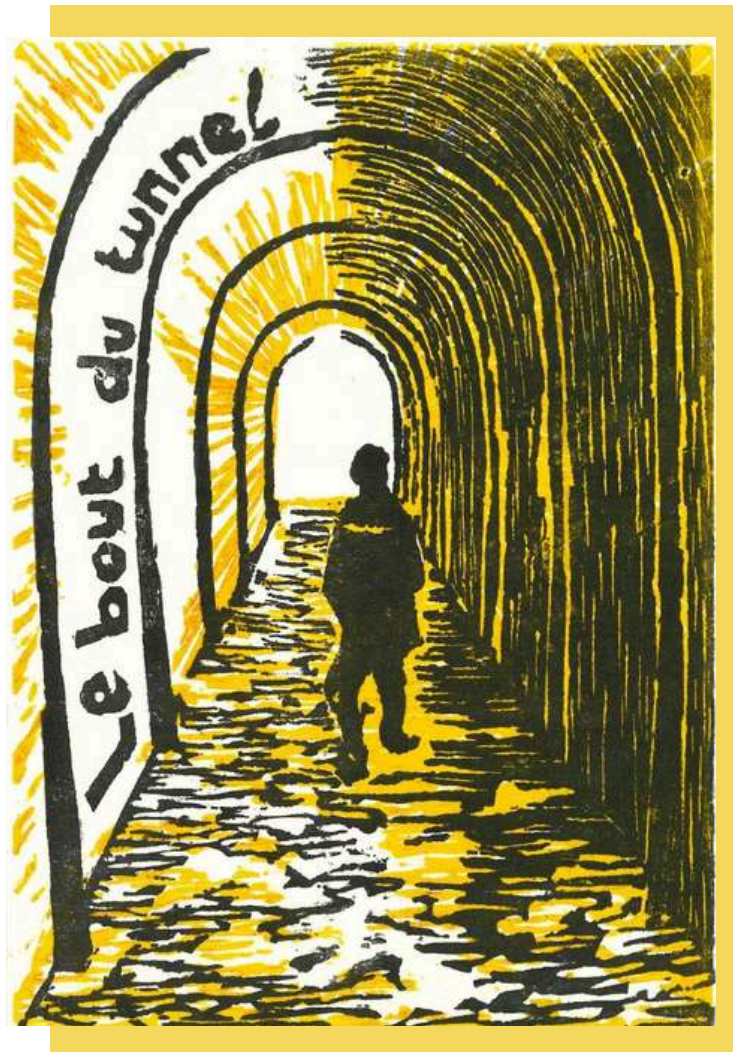
En France, l'organisation juridique et administrative autour de la procédure d'asile est assez éloquente. Elle révèle des institutions répressives contrôlant, par une procédure complexe et douloureuse, les exilés réclamant la protection internationale. Contraints de se justifier pour être reconnus, ils doivent à tout prix ne laisser aucune suspicion en ce qui concerne leur histoire et les risques de retour dans le pays.

Le **dispositif national d'accueil** géré par l'OFII prévoit des conditions matérielles le temps de la procédure. Dans le cadre de ce dispositif, un certain nombre de places d'hébergement est dédié à ce public. C'est l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), lors de l'enregistrement de la demande, qui orchestre l'orientation des personnes vers des centres d'hébergement spécialisés tels que les HUDA. En 2024, ce sont **112 339 places recensées**, soit 202 de moins que fin 2023. La situation politique actuelle et les décisions budgétaires qui en découlent restreignent le droit à l'hébergement avec **6 500 places supprimées**, principalement en Ile-de-France. **Ce dispositif héberge un peu plus de 64 000 personnes, ce qui représente seulement 43% des demandeurs.**

La demande d'asile est une étape lourde, source de souffrance et de stress. Pour 57% des personnes, cette procédure se déroule dans des conditions extrêmement précaires. La plupart des demandeurs d'asile ont pour unique orientation une domiciliation administrative pour recevoir leurs courriers et convocations.

Paris et sa métropole constituent un territoire complexe et en grande tension. Il y a beaucoup plus de personnes qui ont besoin d'un hébergement que de places disponibles, ce qui crée une situation de saturation et d'urgence sociale. Il s'avère que **66% de demandeurs d'asile en IDF se retrouvent dépourvus de places d'hébergement**.³

Notre association a pu faire le constat en 2025 qu'un nombre important des demandeurs d'asile se présentant à nos permanences d'accueil se trouvaient en situation de rue.



³ <https://www.lacimade.org/bilan-2024-du-dispositif-national-daccueil/>

2.a

Activités : La permanence d'accueil et la permanence téléphonique

Ali, Ange, Anne et Anne, Baptiste, Chantal, Chau, Christian, Francine, Françoise, Hippolyte, Ingrid, Jacqueline, Jean-Paul, Kadiatou, Katie, Lord Fiifi, Marguerite, Marie-Cécile, Marie-Noëlle, Marie-Yvonne, Martine, Monia, Michel, Nelly, Névine, Rémy, Sarah, Shaina, Sylvie et Sylvie...

Nous sommes une trentaine de bénévoles à nous relayer pour accueillir le public dans les locaux du GAS ou au téléphone. Les permanences dans les locaux sont souvent très animées. Chaque personne qui se présente au GAS a des histoires, des bagages, des trajectoires particulières, et il est difficile de ne pouvoir disposer que de quelques minutes pour se consacrer à leur situation. Mais dans notre association, la tradition est celle du compagnonnage : certains et certaines bénévoles sont parfois des piliers au GAS, fidèles depuis de longues années et très informés. D'autres arrivent tout juste et n'ont qu'une poignée d'heures à offrir ; une personne plus expérimentée épaula une novice. Aussi, elles peuvent sortir le nez des papiers à remplir, et prendre davantage le temps de vraiment écouter la personne accueillie. Au téléphone, le travail est plus solitaire, surtout lorsqu'on assure la permanence depuis chez soi : orienter vers une autre association, relayer un message par mail à une juriste, proposer un passage en permanence... **En 2025 il y a eu 92 permanences qui ont permis d'accueillir 1763 personnes.**

Les bénévoles savent que leur rôle est bien modeste : les procédures sont de plus en plus longues et tortueuses ; souvent, celles-ci sont loin de leur champ de compétences personnelles ou professionnelles. Ils peuvent se sentir perdus ou découragés devant la complexité des situations des personnes qu'ils reçoivent, les freins multiples que l'administration leur oppose, alors qu'ils aimeraient répondre au besoin, tout de suite. Des débuts de liens se tissent aussi dès ces brefs moments d'échanges. Depuis l'année dernière, des séances d'analyse de pratiques, animées par les salariées, permettent aux bénévoles d'échanger, de ne pas se sentir démunis devant les difficultés rencontrées en permanence, de faire le lien entre toutes les situations singulières, de réfléchir à ce qui pourrait être le plus efficace.



Le moment que les bénévoles passent avec les personnes qui se présentent aux permanences est la toute première étape de leur accompagnement au GAS. Dès cet instant, par l'intermédiaire un peu froid d'une fiche d'accueil, le relais est passé aux juristes, spécialistes de la réunification, du droit au séjour et du droit au logement, ou aux autres bénévoles qui se sont spécialisés dans l'aide aux demandeurs et demandeuses d'asile avec la constitution du dossier de demande d'asile et l'accompagnement à l'OFPPRA, mais aussi dans l'accompagnement dans le logement, le mobilier solidaire, la demande de nationalité, les documents de voyage. À la fin d'une permanence, quand la personne accueillie dit « merci, au revoir », les bénévoles savent que sa route sera longue, car les besoins de recours sont devenus si nombreux et accablent tant de temps chez les salariées que ce chemin sera entrecoupé de longs moments d'attente et d'angoisse. Mais elles savent aussi que, pour faire reconnaître leurs droits, les personnes sont désormais soutenues par des relais fidèles, compétents et courageux. Le rôle des bénévoles lors des permanences est très modeste, en effet : ils et elles n'auront été des visages entrevus que quelques minutes parmi tant d'autres dans le périple de la personne. Il s'agit en somme de dire que la porte est ouverte. Et bienvenue.

Permanences du GAS : les mardi et jeudi de 17h30 à 19h30. Permanences téléphoniques : du lundi au jeudi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 10h à 12h30.

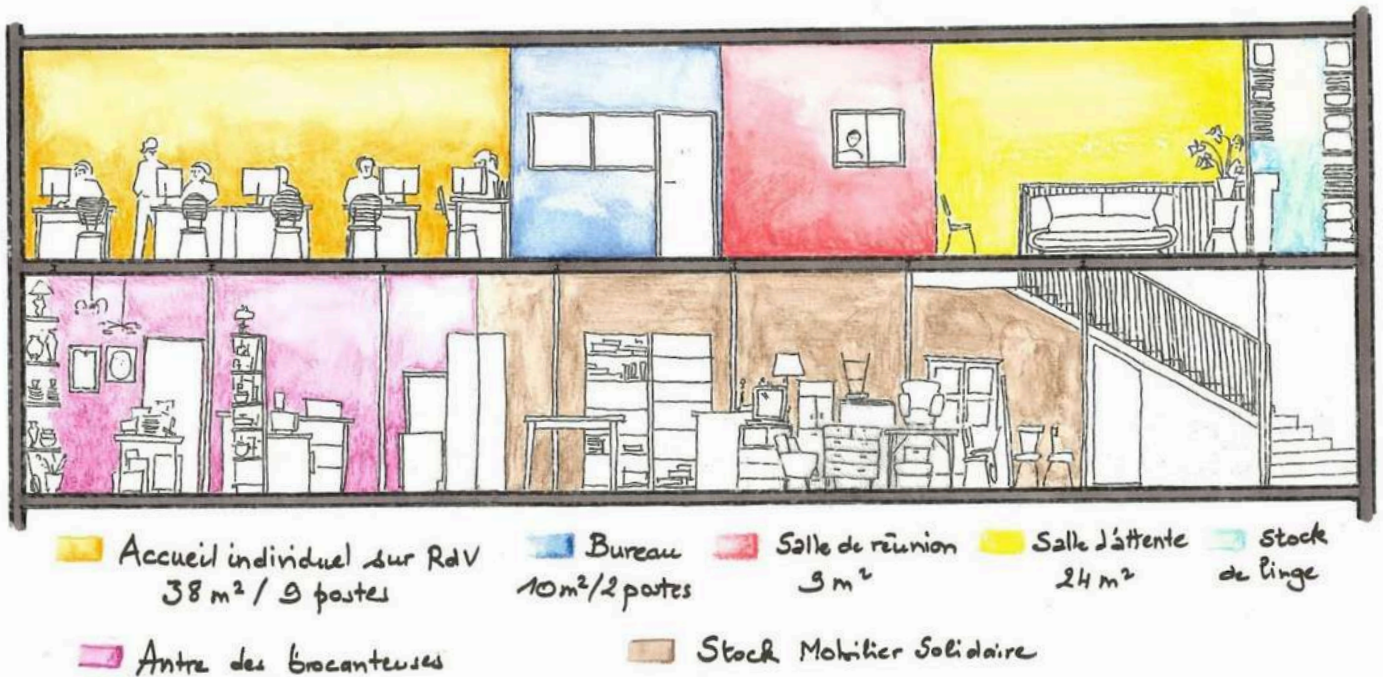
Pour pérenniser et développer son action au bénéfice des personnes exilées, toujours plus nécessaire dans le contexte actuel, le GAS doit pouvoir compter sur davantage de bénévoles. Bien accueillir les nouveaux bénévoles, c'est essentiel – c'est une question d'efficacité pour le GAS, mais aussi d'épanouissement pour le ou la nouvelle bénévole qui sent que son énergie est utilisée au mieux et peut vivre pleinement son désir de solidarité.

Vous avez manifesté votre souhait de participer aux activités du GAS, vous avez laissé vos coordonnées. Vous êtes rapidement contacté pour une première rencontre avec le Président et un autre membre de l'association. Cela permet de faire connaissance, de vous présenter les activités et le fonctionnement du GAS et de s'assurer que cela corresponde à vos attentes. Le GAS désigne alors ce que nous appelons une personne « interface » (faute d'avoir trouvé un meilleur vocable) qui sera chargée de vous accompagner dans votre intégration à l'équipe de bénévoles. C'est la personne à qui vous pourrez poser toutes les questions tant sur le fonctionnement du GAS que sur les méandres administratifs auxquels sont confrontées les personnes accompagnées.

Vous pourrez assurer ensemble quelques permanences d'accueil, c'est le meilleur moyen de découvrir le public du GAS et la façon dont on s'efforce de répondre à ses besoins. Ensuite la personne « interface » vous orientera vers l'activité qui vous convient, en fonction de vos centres d'intérêts, de vos disponibilités, et bien sûr des besoins prioritaires du GAS.

La personne « interface » vous remettra la charte de déontologie du GAS et vous demandera de signer l'engagement de confidentialité. Quelle que soit l'activité, vous commencerez toujours en binôme. Vous pourrez ainsi petit à petit apprendre sur le tas, et en plus vous bénéficierez des formations et des échanges de pratique organisés par le GAS. **En 2025, 9 nouveaux bénévoles ont rejoint le GAS.**





Le GAS regroupe un peu moins de 50 bénévoles et emploie 7 salariés. L'équipe est renforcée par plusieurs stagiaires et volontaires en service civique. Tout ce beau monde cohabite sur un plateau ouvert où les personnes sont reçues. Deux bureaux sont cependant isolés pour recevoir de manière plus confidentielle les récits personnels. Le GAS est une vraie ruche avec beaucoup de monde, des enfants, des postes de travail dans tous les coins.



2.b Activités - Le mobilier solidaire & les brocantes

Grâce à une coopération fructueuse de bénévoles et salariés très engagés, nous avons récupéré du mobilier et de l'électroménager chez 164 donateurs franciliens, qui ont ainsi aidé 65 ménages dans leur première installation. Le surplus des dons nous a permis d'organiser 4 brocantes qui contribuent à l'autofinancement du GAS.



Quelles perspectives pour les brocantes ?

Dès sa fondation, le GAS a collecté des meubles, de l'électroménager, du linge pour équiper les logements des personnes réfugiées. Mais comme beaucoup d'objets de valeur et de moins grande nécessité étaient également donnés, des brocantes ont été organisées. Elles se sont tenues de 1981 à 2012 rue de l'Avre, à Paris, dans le 15^e arrondissement, sur 2 jours. C'était la brocante d'automne. Tous les participants et participantes gardent un souvenir extraordinaire de ces brocantes à l'ambiance très sympathique, même si elles nécessitaient beaucoup de travail de préparation, d'emballage, de rangement. Elles mobilisaient beaucoup de bonnes volontés, en particulier parmi les personnes réfugiées, et avaient l'avantage de contribuer au financement de l'association.



À partir de 2005 se sont tenues en plus, 3 petites brocantes trimestrielles d'une journée au siège du GAS, à Villejuif. Seules ces brocantes ont continué à se tenir 4 fois par an depuis 2013. L'argent récolté lors de ces brocantes contribue au financement de la collecte et de la distribution du mobilier solidaire. Elles permettent aussi de sensibiliser les habitants et habitantes du quartier aux activités du GAS. Ce sont, enfin, des moments de convivialité entre les salariés, les bénévoles et les habitants de Villejuif.

Cependant, ces dernières années, les brocantes ont évolué. Faute de place, elles proposent moins de meubles (qui intéressaient les habitants du quartier), sans doute aussi moins d'objets intéressants et de bijoux, qui sont moins collectés, les donateurs préférant les vendre sur internet. Le public vient moins nombreux, et les recettes baissent. Pourtant les équipes de bénévoles font beaucoup d'efforts de présentation.



Face à cette baisse d'intérêt que le GAS n'est pas seul à subir dans ce domaine, une réflexion a été menée et les brocantes vont devoir évoluer. Cette année 2026 sera une année d'observation et d'expérimentation. Pour la brocante de mars, la journée du samedi a été prolongée jusqu'à 18 h pour attirer le public de fin d'après-midi. Et nous avons tenté aussi une ouverture d'une demi-journée le dimanche. Il a été également proposé plus de meubles à la vente, la communication au niveau de la ville a été améliorée. Le GAS souhaite également attirer des antiquaires et brocanteurs pour leur proposer les quelques tableaux ou objets précieux que nous avons. Le résultat de la brocante de mars 2026 qui s'est déroulée sur un weekend entier ayant été satisfaisant, il a été décidé que l'expérience serait renouvelée pour les prochaines brocantes.

Témoignage de Marie-Elisabeth

Le mobilier solidaire

Au rez-de-chaussée du GAS, on trouve une grande salle remplie de meubles de toutes sortes. Ce mobilier est proposé aux personnes réfugiées, qui accèdent à un logement pérenne après une longue attente (délai moyen de 7 ans). Cette aide très concrète m'a paru intéressante, car elle contribue à améliorer la qualité de vie des personnes aidées et j'y ai participé dès mon arrivée au GAS. Ça se passe le samedi matin et ce rendez-vous permet aux personnes reçues de récupérer du mobilier mais aussi de la vaisselle, du linge de maison, pour faciliter l'aménagement de leur nouveau foyer.

Nous y accueillons chaque personne, célibataire, en couple, en famille avec enfants ou famille bientôt réunie. Certains viennent avec des idées très précises que nous ne pourrions pas toujours contenter mais il y a aussi de bonnes surprises, tout dépend des différentes collectes de la semaine. Le samedi matin, c'est très sympathique comme ambiance, les gens sont plutôt décontractés, contents d'être là, il n'y a plus de pression, on ressent que l'on participe à une nouvelle étape, un nouveau départ, c'est vraiment une installation. Bien sûr, il arrive que l'on se confronte à quelques difficultés : on peut trouver que les gens prennent un peu trop ceci ou pas assez cela, ou on doit intervenir entre deux personnes qui souhaitent le même objet.

Eric, fidèle bénévole, nous aide beaucoup pendant ces rendez-vous, présent, souriant, toujours prêt à arrondir les angles si nécessaire, ou à nous faire comprendre quelques petites choses qui peuvent nous échapper dans ces rencontres, ramener le calme, faire revenir les sourires.



Je retiendrai surtout l'histoire d'un canapé blanc, assez moderne, beaucoup regardé, mais qui ne partait pas jusqu'au jour où enfin, quelqu'un l'a choisi, le canapé est parti... pour mieux revenir deux jours plus tard, car jugé trop sale, la housse avait une petite tache et cela n'allait pas du tout. Le plus amusant dans cette histoire ? c'est que tout le monde était très offusqué, comme si on n'avait pas le droit de refuser, finalement, quelque chose du GAS !

Ce qui est agréable et satisfaisant à observer dans cet accueil de Mobilier Solidaire, c'est d'abord le plaisir des gens qui reçoivent et les regards joyeux de ceux qui vont passer le reste de leur journée à améliorer leur logement.

Et comme nous ne sommes pas des robots, il y a aussi nos propres réactions, lorsque nous discutons de ces moments entre nous, je trouve aussi surprenant de voir nos contradictions, avec nos *a priori*, nos clichés parfois. Nous sommes parfois un peu coincés dans nos préjugés, il me semble, mais ce que nous échangeons est toujours intéressant. Et ce service original et très apprécié est l'un des moments du GAS qui donne une petite touche d'optimisme.

2.C La demande d'asile, base de l'activité des tiers observateurs

L'activité des 5 tiers observateurs dédiés aux demandeurs et demandeuses d'asile a représenté environ 200 actes spécifiques : constitution du dossier de demande d'asile OFPRA (avec informations administratives et récit de vie) pour 15-18% de l'activité; et/ou préparation à l'entretien OFPRA suivie, en général, de l'accompagnement physique le jour J pour 83-85% de l'activité.

Le tiers observateur lors de l'entretien à l'OFPRA n'a pas voix au chapitre, il est là pour s'assurer que l'entretien se déroule dans de bonnes conditions d'accueil, d'écoute et de compréhension. Mais avant la clôture de l'entretien, il est sollicité pour faire des observations éventuellement : éclaircir un quiproquo, relater un fait important dont il a eu connaissance lors de la préparation et qui n'a pas été évoqué lors de l'entretien, préciser certains éléments. Ceci peut permettre au demandeur d'asile d'être à nouveau sollicité par l'officier de protection sur ces observations.

Les enfants concernés par des demandes d'asile individuelles le sont du fait de violences subies, de motifs politique ou religieux, et surtout pour les filles, et notamment en Afrique de l'ouest (dont la Guinée Conakry) du fait du risque d'excision, voire de mariage forcé.

À cette activité s'ajoutent les demandes d'aide juridictionnelle à réaliser pour les demandeurs d'asile déboutés de l'OFPRA qui souhaitent faire un recours devant la CNDA avec un ou une avocate. Ces rendez-vous permettent aussi de revoir avec la personne déboutée les motifs du rejet de leur demande de protection qui, souvent, est perçue comme un échec personnel. De plus, le tiers observateur qui a accompagné le demandeur à son entretien OFPRA a quelquefois des éléments pertinents à apporter à l'avocat pour sa défense.

Enfin, les bénévoles tiers observateurs peuvent aider des personnes déboutées devant l'OFPRA et la CNDA à demander un réexamen si elles ont des éléments et événements nouveaux, solides et vraiment probants à exposer devant l'OFPRA. Toutefois, la chance que cette nouvelle demande soit admissible est très, très maigre en raison des critères extrêmement exigeants de l'OFPRA.

L'activité de tiers observateurs est très émouvante, intéressante et variée car elle fait toucher de près des parcours de vie impensables de souffrances, de combats pour sauver ses enfants, survivre, défendre des valeurs de vie, envers et contre tout ! Tout cela dénote une force de vie qui invite chaque jour à partager les chances et possibilités que nous avons en France, chacun à notre mesure si modeste soit-elle !



Actualisation de la procédure de demande de protection des petites filles contre l'excision.

Nombre de parents d'Afrique de l'Ouest notamment de Guinée, mais aussi de Somalie et d'Éthiopie, où les taux de mutilations sexuelles sont parmi les plus élevés, demandent la protection de leurs filles, souvent nées ou arrivées jeunes en France, en déposant une demande d'asile propre à l'enfant pour le risque d'excision. Un décalage existe entre les politiques sanitaires (quand il y en a!) affichées des pays concernés et la réalité sur le terrain en particulier dans les provinces reculées.

L'OFPPRA, à la réception du dossier de demande d'asile de la fille, exige donc qu'elle ait un certificat attestant de sa non-excision : l'examen, réalisé par un médecin agréé, consiste à vérifier l'intégrité des parties génitales de la fille. Il ne peut avoir lieu que dans des établissements agréés et des **Unités médico-judiciaires (UMJ)**. C'est aux parents de trouver le rendez-vous à partir de la "liste des établissements de santé agréés", document mis à jour le 21 août 2024 par l'OFPPRA. Mais c'est là que les complications arrivent car la liste n'a, en fait, pas été mise à jour. Les parents et professionnels se retrouvent à passer plein d'appels téléphoniques pour ne trouver quelquefois aucun rendez-vous près de chez eux, voire en Île de France, et devoir aller dans un département encore plus lointain.

En effet, en 2025, sur les 11 UMJ/ établissements agréés de l'Île de France notés sur la liste OFPPRA, 5 (ceux du 77, du 91, du 92 et en partie du 93) ne réalisaient plus les certificats demandés par l'Ofpra. Les UMJ du 75, 78, 93 (en partie à l'hôpital André Grégoire de Montreuil), 94 (en partie au CHIC avec doctolib) et 95 établissent toujours ces certificats. L'UMJ à l'Hôpital Hôtel Dieu de Paris accueille en plus de celles du 75 les mineures domiciliées dans le 93.

Mais bonne nouvelle de fin 2025-2026 : **l'UMJ de Versailles accueille, en plus des mineures domiciliées dans le 78, celles domiciliées dans les départements 77, 91, 92, 94 et 28.**

Pour avoir un rendez-vous, les inscriptions se font surtout par mail, quelquefois par téléphone. Il faut être vigilant pour l'envoi des documents demandés qui sont, en général, les suivants : le récépissé de demande d'asile au nom de l'enfant, sa convocation ou/et le courrier de l'OFPPRA au nom de l'enfant, sa domiciliation, son acte de naissance, et la copie de la pièce d'identité du parent qui se présentera au rendez-vous avec l'enfant ainsi que son contact.

Les délais d'attente pour ces rendez-vous peuvent être longs si bien que, souvent, les 2 parents de la fille à protéger auront l'entretien à l'OFPPRA avant la réalisation du certificat. Il est toutefois important qu'un rendez-vous ait été pris dans un de ces établissements. Une fois le certificat établi et envoyé à l'OFPPRA, ce dernier pourra statuer sur la demande.

Quand la fillette a obtenu la protection de la France pour le risque d'excision, elle ne peut se rendre dans son pays d'origine et les parents doivent faire le nécessaire pour que leur fille ne subisse d'excision ni ici, ni ailleurs sous peine d'emprisonnement et d'amende. L'OFPPRA demandera régulièrement, tous les 5 ans en moyenne, un examen pour vérifier la non-excision.

Les parents, lorsque leur fille est reconnue réfugiée, peuvent demander un titre de séjour auprès de l'ANEF en tant que parents d'enfant réfugié.

Ouverture du 1er pôle territorial « France Asile » à Cergy-Pontoise : des risques d'atteinte au droit d'asile.

Membre actif du Collectif Asile Île-de-France depuis plus de quinze ans, le GAS s'est pleinement associé aux préoccupations exprimées à l'occasion de l'ouverture du premier pôle territorial « France Asile » à Cergy-Pontoise. Ce dispositif, issu de la loi du 26 janvier 2024, remplace les anciens GUDA et regroupe désormais, dans les locaux de la préfecture du Val-d'Oise, les services de la préfecture, de l'OFII et, nouveauté majeure, de l'OFPRA.

Présentée comme une simplification de la procédure d'asile – visant notamment à raccourcir les délais d'établissement de l'état civil par l'OFPRA une fois la protection obtenue – cette réforme modifie en profondeur l'entrée dans la procédure. L'introduction de la demande d'asile et le premier recueil du récit ne passent plus par un formulaire écrit, mais par un entretien dès ce stade avec un agent de l'OFPRA. Cette concentration d'acteurs aux missions distinctes – administration préfectorale, gestion des conditions d'accueil et autorité chargée de statuer sur la protection – soulève de sérieuses inquiétudes. Le Collectif Asile IDF alerte sur les risques de « confusion des genres » et sur les atteintes possibles au principe d'indépendance de l'OFPRA, dont les agents exercent désormais au sein même de la préfecture. Les conditions d'accueil interrogent également la confidentialité des échanges et la relation de confiance nécessaire à l'expression d'un récit souvent intime et douloureux, en particulier pour des personnes en situation de grande vulnérabilité, parfois sans hébergement ni accompagnement juridique effectif.

Les demandeurs peuvent passer une grande partie de la journée au sein de l'Espace France Asile, sans possibilité d'en sortir. Si les personnes ne sont pas prévenues en amont, elles se trouvent en difficulté car aucun dispositif de restauration n'est mis en place, ni de garde d'enfant. Or ceux-ci ne sont en principe pas reçus par l'OFPRA lors de la phase d'introduction de la demande, et certains parents sont contraints de les laisser seuls en salle d'attente pour des durées parfois importantes.

Nos premières observations de terrain montrent également une accélération préoccupante de la procédure. Pour les personnes placées en procédure accélérée – près de 40 % des demandes – l'entretien à l'OFPRA peut intervenir très rapidement, sans délai suffisant pour préparer ou compléter leur récit. Le risque est réel qu'un examen au fond s'engage sur la base de déclarations initiales incomplètes ou imprécises. Le GAS, aux côtés des associations signataires du Collectif Asile IDF, reste particulièrement attentif au déploiement de ces pôles « France Asile ». Une semaine de sensibilisation auprès des demandeurs d'asile et d'observation du dispositif est en préparation, ainsi qu'un flyer explicatif. La garantie d'un accès effectif au droit d'asile, dans le respect de l'indépendance, de la confidentialité et du temps nécessaire à l'élaboration du récit, constitue une exigence fondamentale que nous continuerons à défendre.

Témoignage de Aminata N.D. : Aminata N.D. et sa petite fille ont été séparées lors du départ des bateaux du Maroc vers l'Espagne. La mère a pensé sa fille disparue : elle est dans un centre de jeunes mineurs en Espagne, sa mère cherche à la faire revenir.



Elle n'a que 8 ans, ma fille, elle ne peut pas rester sans sa maman, et en plus elle est dans un autre pays et avec une autre langue depuis déjà 16 mois ! C'est ce qui me pousse à tout faire pour la faire venir. C'est vraiment dur. Et les démarches de réunification familiale à l'intérieur de la zone européenne sont particulières et compliquées donc je suis aidée par les associations GAS et SAFE PASSAGE.



Sous le régime du président Général Mamadi Doumbouya, la liberté d'opinion en Guinée s'est fortement détériorée : menaces, incarcérations, fermetures des médias et disparitions forcées des leaders d'opinion, répression des manifestants, enlèvements, dissolution des partis politiques etc. Une situation qui inquiète la population en général et les professionnels des médias en particulier. Les entraves et attaques des acteurs de la société civile, des journalistes et des médias s'enchaînent dangereusement malgré le pluralisme existant des médias. Pourtant les nouvelles autorités de Conakry avaient promis de garantir la liberté d'opinion qui était au point mort sous l'ère du régime déchu. La Guinée est classée 103ème sur 180 au rang mondial par Reporters Sans Frontières (RSF) en 2025 contre 78ème l'année précédente. Ce recul historique s'explique par le non-respect des promesses de garantir la liberté d'opinion en Guinée ainsi que par la répression de la presse privée, avec notamment la censure de médias critiques et l'enlèvement des acteurs de la société civile (Oumar Sylla et Billo Bah le 09 juillet 2024), du journaliste Habib Marouane Camara le 03 décembre de la même année, et de dizaines d'autres anonymes. En 2025, le régime militaire continue sa répression pour faire taire toutes les voix discordantes et régner seul.

La loi sur la liberté de la presse encadre l'exercice du métier et dépénalise en partie les délits de presse. Mais dans la pratique, l'application des textes demeure sélective et parfois politique. La Haute Autorité de la Communication (HAC), censée être un organe indépendant, est régulièrement accusée de manquer de neutralité dans ses décisions. Suspensions de médias, retraits de fréquences, avertissements publics : ces mesures, parfois prises dans un climat de tension politique, alimentent le sentiment d'une régulation à géométrie variable. Lorsque les sanctions touchent principalement des médias critiques du pouvoir, la question de l'impartialité devient inévitable.

La Guinée a connu ces dernières années une succession d'épisodes politiques majeurs : contestations, crises institutionnelles, transition militaire. Chaque période de turbulences a laissé des traces dans le paysage médiatique. Les autorités invoquent souvent la nécessité de préserver l'ordre public ou la stabilité nationale pour justifier certaines restrictions. Pourtant, l'histoire démontre que la liberté de la presse ne menace pas la stabilité : elle en est l'un des fondements.

Dans les moments de transition, la tentation du contrôle de l'information s'intensifie. Les journalistes sont perçus non plus comme des observateurs indépendants, mais comme des acteurs partisans politiques potentiels. Cette suspicion permanente installe un climat de défiance. Elle transforme l'exercice du métier en parcours d'obstacles, où chaque enquête sensible peut devenir un risque personnel ; l'enlèvement du père du journaliste Mamoudou Babila Keita, Elhadj Adama le 29 septembre 2025 à N'Zérékoré au sud de la Guinée à 700 km de la capitale Conakry en est un cas illustratif.

Le recul de la liberté de la presse ne se manifeste pas uniquement par des textes ou des décisions administratives. Il s'exprime aussi à travers des pratiques plus insidieuses : intimidations, convocations, menaces judiciaires, violences lors de manifestations. À cela s'ajoutent des restrictions techniques, comme les coupures d'internet ou le brouillage de certains médias, qui affectent directement la circulation de l'information ainsi que le retrait des licences de trois grands groupes de médias privés (Espace FM, FIM F, et Djoma Média en 2024) en Guinée.

Ces pratiques nourrissent l'autocensure. Face au risque de suspension ou de poursuites, certaines rédactions préfèrent éviter les sujets sensibles. Les journalistes indépendants, en particulier ceux des médias en ligne, travaillent dans une précarité extrême, sans réelle protection juridique ou financière. Dans ce contexte, la liberté formelle se heurte à la peur ou à d'éventuelles représailles.

La fragilité de la presse guinéenne n'est pas seulement politique ; elle est aussi économique. Le marché publicitaire reste limité et souvent dépendant d'acteurs proches du pouvoir ou d'institutions publiques. Cette dépendance financière pèse sur l'indépendance éditoriale. Un média qui critique trop ouvertement les autorités risque de voir ses ressources se tarir. La précarité salariale des journalistes accentue cette vulnérabilité. Beaucoup travaillent sans contrat stable, sans couverture sociale, parfois sans rémunération régulière. Cette situation fragilise la déontologie : lorsqu'un professionnel peine à subvenir à ses besoins, la tentation de céder à des influences extérieures augmente. La lutte pour la survie économique devient alors incompatible avec l'exigence d'une information rigoureuse et indépendante.

Face aux contraintes pesant sur les médias traditionnels, les plateformes numériques ont émergé comme des espaces de liberté relative. Les sites d'information en ligne et les réseaux sociaux ont permis à de nouvelles voix de se faire entendre malgré les intimidations. Mais cet espace numérique est lui aussi sous pression. Les coupures d'internet, les poursuites pour « diffusion de fausses nouvelles » ou les arrestations de blogueurs traduisent une volonté de régulation accrue. Si la lutte contre la désinformation est légitime, elle ne peut servir de prétexte à la criminalisation de l'opinion critique. Malgré les pressions, la société civile guinéenne demeure attentive à la situation des médias. Des organisations de défense des droits humains, des syndicats de journalistes et des collectifs citoyens dénoncent régulièrement les atteintes à la liberté d'expression. Car une information contrôlée limite la capacité de la population à demander des comptes aux dirigeants.

Elle affaiblit la transparence dans la gestion des ressources publiques et réduit l'espace du débat démocratique. La liberté de la presse est indissociable de la liberté du public à être informé. Les autorités guinéennes affirment régulièrement leur attachement à la liberté de la presse. Mais cet engagement ne traduit pas les réalités du terrain.

Cela compromet l'indépendance réelle de la HAC, qui est censée protéger les journalistes contre les violences et assurer l'accès équitable à l'information publique. La tentation de réduire au silence les voix discordantes ne fait qu'alimenter la méfiance et ternir l'image du pays à l'international. L'avenir de la liberté d'expression en Guinée dépendra de plusieurs facteurs : la volonté politique de garantir les libertés fondamentales, la capacité des journalistes à se professionnaliser et à s'unir, et l'engagement des citoyens à défendre leur droit à l'information. Elle est un socle pour une gouvernance moderne et un moteur de développement.

En définitive, la liberté de la presse en Guinée n'est ni totalement absente, ni pleinement garantie. Elle oscille entre avancées fragiles et reculs préoccupants. Le journaliste guinéen travaille dans un environnement où le courage devient une compétence professionnelle à part entière. Mais le combat pour la liberté de la presse ne peut être porté par les seuls médias.

Il appartient à l'ensemble de la société – autorités, journalistes, organisations de la société civile et citoyens – de reconnaître que sans information libre, il ne peut y avoir ni transparence durable, ni démocratie authentique.

Amadou Tidiane DIALLO

Le rapport du mal logement de l'année 2025 tire, une énième fois, des conclusions désastreuses. Une attention particulière est portée sur une situation de précarité résidentielle : **l'hébergement chez un tiers**.

Plus de 600 000 personnes sont contraintes à devoir vivre chez une connaissance plus ou moins proche, entraînant une dépendance relationnelle et une instabilité juridique et matérielle. Les personnes hébergées chez un tiers représentent une part importante des personnes accompagnées par le pôle logement de notre association. Ces formes d'hébergement peuvent durer plusieurs années, l'accès à un logement pérenne étant de plus en plus difficile. À Paris, le délai d'attente, anormalement long, pour obtenir un logement dans le parc social est évalué à 6 ans et demi. Près de 2,9 millions de demandes sont en attente. Le nombre d'attributions annuelles a diminué d'environ 100 000 par rapport à l'année 2016. Cette aggravation continue du système d'accès résidentiel est principalement liée à un déficit structurel de production de logements.

Moins de 300 000 logements sont construits chaque année. Cela représente une baisse d'environ 37 % par rapport à l'année 2017. On observe une volonté politique qui tend vers la hiérarchisation des priorités publiques où les impératifs sociaux n'ont plus leur place. Ce tournant politique amène à une crise du logement et de l'hébergement. Le nombre de morts à la rue a été multiplié par deux en 13 ans. En 2025, c'est 900 personnes qui ont perdu la vie.⁵

Il est donc plus qu'essentiel d'agir pour que l'accès à un logement digne et pérenne redevienne une priorité. Conscient de l'urgence, le GAS développe son activité et renforce l'accompagnement sur ce sujet. En multipliant le contentieux individuel, les démarches administratives annexes et en rejoignant les initiatives de plaidoyer, le suivi sur le droit au logement est renforcé.

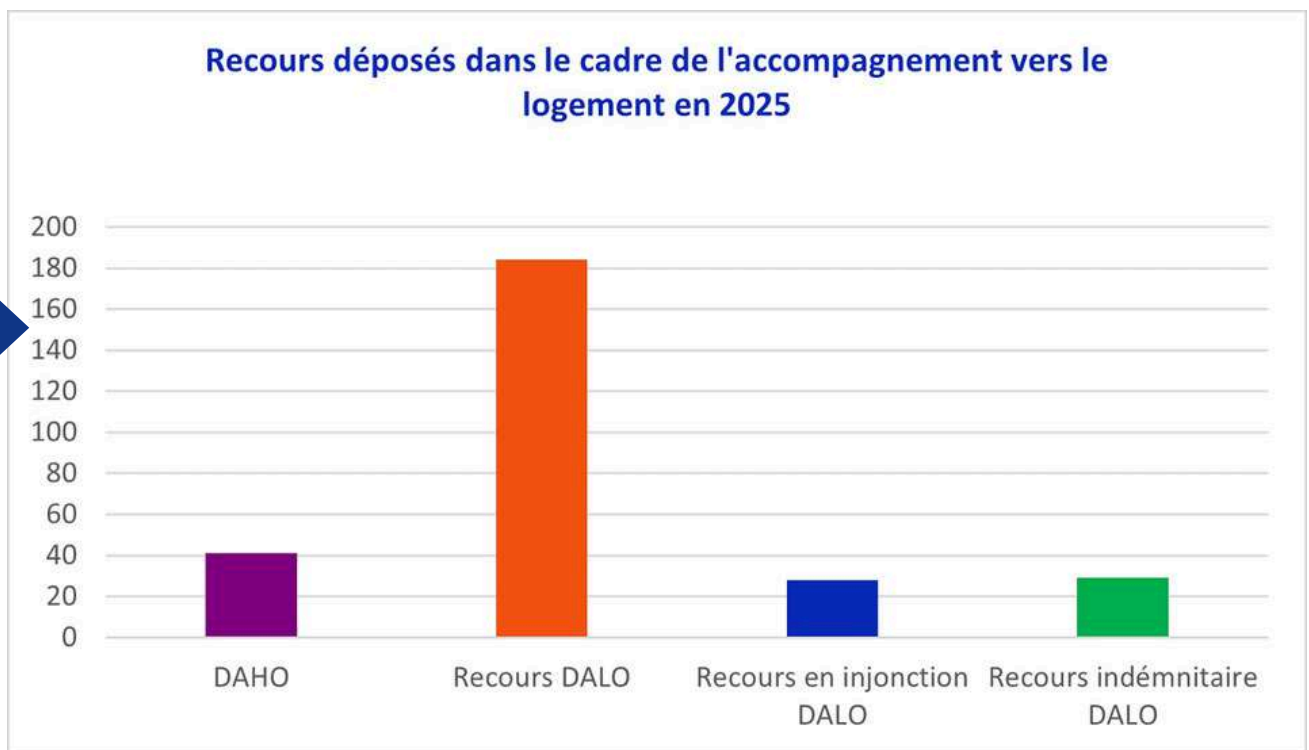
En 2025, 387 personnes ont été suivies par l'équipe du pôle "droit au logement". 28 d'entre elles sont des locataires du GAS. En comparaison, en 2024, ce sont 286 personnes qui avaient pu bénéficier d'un accompagnement vers le logement. En un an, le nombre de personnes accompagnées sur l'accès au logement et à l'hébergement a donc augmenté de 35%. Dans le cadre de cet accompagnement, 184 recours DALO⁶ ont été déposés. Lorsque les personnes obtiennent la priorité DALO, la préfecture est enjointe à reloger les personnes dans un délai de 6 mois. Si la préfecture ne reloge pas à temps, elle est attaquant au Tribunal Administratif. En 2025, nous avons lancé 28 recours en injonction et 29 recours indemnitaires pour des personnes qui n'avaient pas été relogées dans le délai imparti. Pour les situations d'urgence, 41 recours DAHO ont été envoyés afin d'accélérer l'accès à une structure d'hébergement.

Lorsque les personnes obtiennent la priorité DAHO, elles sont reconnues prioritaires et une proposition d'hébergement doit leur être donnée dans un délai de 6 semaines. En parallèle des démarches juridiques, le GAS propose un accompagnement administratif qui se caractérise par une liste de missions déterminées en amont.

⁵ Fondation pour le logement des défavorisés, [31ème rapport sur l'état du mal logement en France en 2026](#).

⁶ Les personnes n'ayant reçu aucune proposition de logement social après un délai d'attente anormalement long ou, qui sont sans logement, menacées d'expulsion, occupant un logement impropre à l'habitation peuvent saisir la commission de médiation pour que leur demande soit reconnue prioritaire, c'est le Droit au logement opposable (DALO).

Ces démarches sont multiples et essentielles aux actions de contentieux qui seront menées par la suite. Il y a par exemple l'appui dans les appels 115, la constitution de dossiers de candidatures de logement temporaire, la réactualisation de la demande de logement social ou encore l'aide dans la rédaction de courriers à la DRIHL. En parallèle des démarches juridiques, le GAS propose un accompagnement administratif qui se caractérise par une liste de missions déterminées en amont.



Les logements du GAS : l'intermédiation locative

En 2025, le GAS a maintenu son activité d'intermédiation locative. Le parc du GAS s'élevait à 17 logements. Certains logements sont loués en colocation. Au total ce sont 48 personnes qui ont pu être logées grâce à l'association. Les familles logées, bénéficient d'un accompagnement global et de proximité. C'est un lien particulier et précieux que nous tissons avec elles.

Les logements du GAS : création de nouvelles places CHU dans le cadre de l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains (TEH)

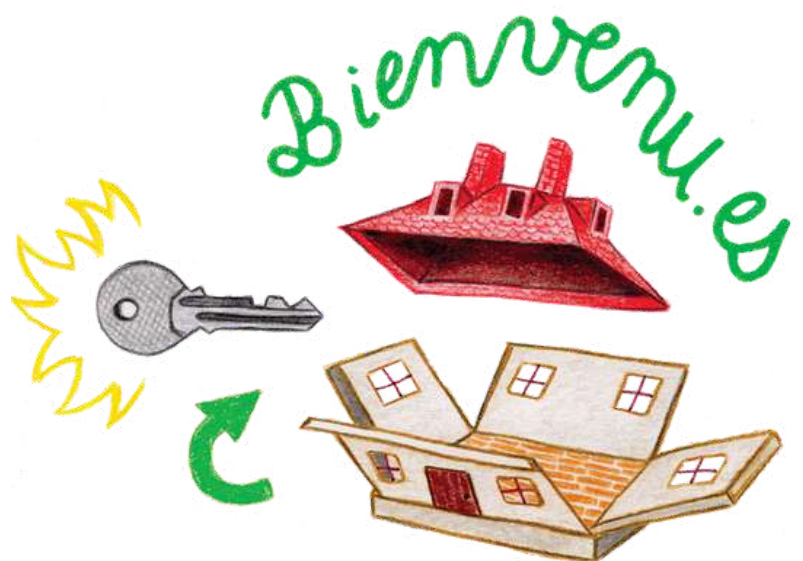
Dans le monde, la traite des êtres humains (TEH) représente 50 millions de victimes et 150 milliards de dollars de profits illégaux par an. À l'échelle de la France, en 2023, ce sont 4160 victimes qui ont été identifiées. La traite est caractérisée par des violences psychologiques, physiques et/ou sexuelles. D'un point de vue pénal, la traite est définie par l'article 225-4-1 avec plusieurs catégories identifiées:

- atteinte à la dignité humaine
- esclavage
- réduction en servitude
- travail forcé

C'est en 2003 que la France adopte pour la première fois une loi concernant le public victime de TEH. Les procédures judiciaires sont très longues. Les condamnations définitives arrivent très fréquemment après plus de 20 ans de procédure et sont assez rares (moyenne de 10 ans de procédure si aucun appel n'est formé contre la décision en première instance). Le plus souvent, les affaires sont classées sans suite après 10 ans. Le CESEDA prévoit un titre de séjour "vie privée et familiale" d'un an renouvelable tout au long de la procédure. En cas de condamnation définitive, une carte de résident est délivrée à la personne.

En 2024, le GAS a développé, grâce à un financement de la DRIHL, un projet d'hébergement et d'accompagnement de personnes victimes de TEH, en partenariat avec deux associations, le Comité Contre l'Esclavage Moderne et le foyer AFJ.

En 2025, le projet s'est consolidé, ce sont désormais 6 places d'hébergement d'urgence qui ont été mises à disposition dans des logements situés dans le 20ème arrondissement de Paris. Les bénéficiaires du projet sont, après avoir été identifiées et mises à l'abri par nos deux associations partenaires, orientées vers notre dispositif. Notre association prend alors en charge l'accompagnement global des personnes hébergées : suivi social, démarches administratives et juridiques pour travailler l'accès à un logement temporaire ou pérenne. Actuellement deux familles et une femme isolée sont hébergées dans le cadre de ce projet.



2.e Activités - La réunification familiale

215 personnes réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ont été accompagnées par notre association pour effectuer les démarches nécessaires pour la demande de visa des membres de leur famille restés à l'étranger.

213 personnes ont été reçues par notre association parce que les membres de leur famille s'étaient vu opposer un rejet à leur demande de visa dans le cadre de la réunification familiale. Dans ce cas, notre équipe aide les familles à soumettre un recours devant la Commission des refus de visa puis les met en lien avec un ou une avocate afin qu'un recours soit déposé devant le Tribunal administratif de Nantes, qui est le tribunal compétent en matière de refus de visa.

Les membres de 43 familles accompagnées ont obtenu un visa en 2025. À leur arrivée, nous les aidons à obtenir un titre de séjour ou à demander l'asile, s'ils le souhaitent, et nous entamons avec eux les démarches nécessaires pour leur relogement et l'ouverture de leurs droits sociaux.



Focus pays - La Somalie

La république fédérale de Somalie est un État de l'Afrique de l'Est. Elle est frontalière de Djibouti, de l'Éthiopie et du Kenya. En 2025, sa population était de 19,7 millions d'habitants, composée d'environ 85 % de personnes d'ethnie somalienne et de 15 % de personnes d'ethnie bantou, auxquelles s'ajoutent d'autres minorités. La société est organisée autour d'un système de clans, similaire au système de castes sud-asiatique, qui influence fortement les relations sociales et peut être source d'inégalités. Les cinq grandes familles claniques sont : Dir, Isaaq, Darood, Hawiye et Rahanweyn (Digil-Mirifle). L'islam sunnite est la religion majoritaire. La Somalie est une république parlementaire fédérale. Le président actuel est Hassan Sheikh Mohamud, au pouvoir depuis 2022. Le pays comprend la Somalie du centre-sud, le Puntland et le Somaliland.

Le Somaliland a déclaré son indépendance en 1991 pendant la guerre civile. Il n'est pas reconnu par la majorité de la communauté internationale, mais agit comme un État de facto, c'est-à-dire comme un État indépendant, sans reconnaissance internationale. Le 26 décembre 2025, Israël devient le premier État à reconnaître le Somaliland en raison de sa position stratégique.

Ancienne colonie du Royaume-Uni et de l'Italie, la Somalie était divisée entre le nord (britannique) et le sud (italien). Les deux territoires ont fusionné en 1960 pour former un État indépendant. En 1969, Mohamed Siad Barre prend le pouvoir à la suite d'un coup d'État et impose une dictature communiste, renversée en 1991, qui marque le début de la guerre civile somalienne. Depuis, le pays reste très instable. Le groupe islamiste Harakat al-Chabab al-Moudjahidin (Al-Chabab), affilié à Al-Qaïda, contrôle une partie du territoire et mène régulièrement des attentats et attaques contre les forces somaliennes et la population civile. Les Somaliens sont également exposés à des frappes aériennes et à des attaques de drones dans le cadre d'opérations militaires états-uniennes visant l'État Islamique. Selon l'ONG New America, le nombre de frappes a triplé sous l'administration Trump.

Déplacements de population

La Somalie connaît d'importants déplacements forcés, principalement à cause des conflits et d'une grave sécheresse, provoquant des pénuries d'eau et de nourriture. Selon le HCR, en novembre 2025, environ 3,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et environ 1 million de Somaliens ont fui à l'étranger. On compte également environ 45 000 réfugiés en Somalie, originaires d'Éthiopie et du Yémen.

Au GAS, nous accompagnons régulièrement des femmes somaliennes reconnues réfugiées. Elles viennent après avoir reçu des refus de délivrance de visa pour les membres de leur famille, par l'ambassade dans le cadre de la réunification familiale. Or, il n'y a pas d'ambassade de France en Somalie. Ainsi, les personnes qui demandent un visa doivent se rendre dans les pays voisins, comme l'Éthiopie, l'Ouganda ou le Kenya. Les familles se retrouvent alors dans des situations complexes car les enfants doivent partir dans des pays frontaliers pour lesquels ils doivent obtenir un visa court-séjour, qu'ils doivent ensuite renouveler. Les procédures d'obtention de visa pour la France étant très longues, les familles se retrouvent presque toujours en situation irrégulière. À cela s'ajoute le fait que les documents d'état civil somaliens sont souvent considérés comme peu fiables par les autorités françaises, ce qui entraîne de nombreux refus de visa et allonge les procédures.

Ce problème rappelle le cas du Soudan et de l'Afghanistan, où l'absence d'Ambassade de France dans ces pays rend très difficile les démarches de réunification familiale.

Focus parents d'enfants bénéficiaires de la protection internationale et regroupement familial

Au GAS, nous accompagnons un nombre croissant de familles, parents d'enfants bénéficiaires de la protection internationale. Un changement de pratique majeur est intervenu ces dernières années : auparavant, c'étaient les parents qui obtenaient le statut de réfugié pour protéger leur enfant ; aujourd'hui, ce sont les enfants eux-mêmes qui sont reconnus réfugiés. En effet, en 2015, l'OFPRA et la CNDA ont fait évoluer leurs pratiques en renforçant une approche individualisée des demandes d'asile, fondée sur un statut strictement personnel. Il s'agit, en très grande majorité, de petites filles relevant du groupe social « risque de mutilations génitales ». Au 31 décembre 2023, plus de **20 000 mineures** étaient placées sous la protection juridique et administrative de l'OFPRA pour ce motif. Elles sont, pour la plupart, originaires d'Afrique de l'Ouest et, en premier lieu, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal et du Nigéria, puis, dans une moindre mesure, de la Corne de l'Afrique (Soudan, Somalie, Éthiopie, Érythrée, Yémen...).

Ce basculement, en apparence technique, entraîne en réalité des conséquences importantes sur le quotidien des familles. Les parents rencontrent d'abord des difficultés pour obtenir leur titre de séjour, notamment via l'ANEF, en raison de l'absence de numéro étranger, alors même qu'ils peuvent prétendre à une carte de résident. La plateforme en ligne, malgré plusieurs années d'existence, n'a toujours pas prévu ce cas pourtant fréquent. Ces familles se retrouvent donc à devoir contourner le système : écrire à la préfecture, attendre une réponse... et, bien souvent, saisir le juge en cas de silence de l'administration.

Or, sans titre de séjour, impossible de procéder à l'ouverture des droits des parents (logement, droit au travail, prestations sociales...etc).

Mais surtout, ils sont désormais soumis au regroupement familial, et non à la réunification familiale, ce qui constitue une réelle injustice. Le CESEDA prévoit que l'enfant mineure réfugiée puisse, au titre de la réunification familiale, faire venir ses parents **accompagnés** de ses frères et sœurs. À l'inverse, si la demande de visa ne concerne que la fratrie, la procédure bascule vers le regroupement familial. Et ce, même dans des situations pourtant fréquentes où le père est porté disparu, décédé ou totalement absent et défaillant dans son rôle. Les conditions exigées par la procédure de regroupement familial au titre du logement et des ressources sont extrêmement difficiles à remplir par les parents d'enfants BPI. Auparavant, lorsque la demande de visa était déposée au titre de la réunification familiale et non du regroupement, les recours devant le tribunal administratif de Nantes après un rejet du consulat permettaient souvent d'obtenir gain de cause.

Désormais, les décisions sont très majoritairement défavorables et la famille sommée de remplir les conditions prévues pour le regroupement familial. Pour ces familles, et en particulier pour les nombreuses mères isolées, le droit de vivre en famille est mis à mal. Elles doivent se battre ici, mais aussi à distance, dans leur pays d'origine. Cela génère une angoisse permanente, un sentiment de culpabilité et une charge mentale immense. Plus qu'une difficulté, c'est aujourd'hui un véritable impensé des politiques publiques, qui laissent de nombreuses familles dans une souffrance silencieuse.

2.f Activités - Le droit au séjour

En 2025, 287 ménages ont été accompagnés par le GAS dans leurs démarches liées au droit au séjour, notamment pour faire valoir leur droit d'obtenir un titre de séjour ou un titre de voyage sur la plateforme numérique ANEF.

L' ANEF : un « mur numérique » pour les BPI et leurs familles

Le rapport d'activité de 2024 avait expliqué que la mise en place de la dématérialisation des démarches pour les étrangers, à travers le site de l'ANEF (Administration Numérique pour les Étrangers en France), loin des promesses de simplification et de traitement plus fluide, était un cauchemar pour beaucoup d'entre eux. Les dysfonctionnements du site n'ont pas évolué. Certains problèmes semblent pourtant assez simples à régler et il est difficile de ne pas y voir une volonté de compliquer la vie des personnes étrangères en France, en cohérence avec le consensus politique malheureusement grandissant qu'il faut limiter leur venue et que toute facilité d'intégration serait un appel d'air.

Si certains problèmes sont liés au traitement des demandes par les préfectures, d'autres ne relèvent que de l'amélioration du service numérique. Par exemple, au début de leur parcours d'intégration, de nombreuses personnes sont amenées à déménager et ont besoin de signaler ce changement d'adresse sur le site de l'ANEF. Or il n'est pas possible de déclarer un changement d'adresse si une autre demande est en cours ou à l'état de brouillon. Souvent, le GAS est sollicité par les personnes qui n'arrivent pas à déclarer leur changement d'adresse (avec éventuellement des conséquences sur d'autres démarches pour trouver un travail, par exemple). Le seul point positif de ces derniers mois est que l'ANEF a mis en place une ligne téléphonique pour le support des Points d'Accès Numérique (PAN) et qu'elle accepte de répondre à des associations comme le GAS afin de débloquent certains problèmes.



La réponse est immédiate, les personnes toujours désireuses d'aider, et c'est un grand progrès par rapport aux 30 minutes d'attente auxquelles nous étions auparavant confrontés. Mais quel gâchis de devoir mobiliser les forces limitées d'une association et mettre en place une ligne de support plutôt que résoudre le problème à la source.

Aux problèmes du site lui-même s'ajoutent les problèmes liés au traitement des demandes par les services préfectoraux. Par exemple, une préfecture peut rejeter pendant une période toutes les demandes de titre de voyage (équivalent du passeport pour les personnes réfugiées) pour un enfant, au prétexte qu'il n'a pas de Document de Circulation pour Étranger Mineur (DCEM - équivalent du visa), alors que pour demander un DCEM, il faut posséder un passeport ou un titre de voyage...

Au GAS, nous sommes souvent amenés à solliciter les préfectures par mail, mais il est exceptionnel que nous ayons une réponse ce qui nous conduit à mener une action contentieuse.

Les conjoints, parents et jeunes majeurs membres de famille se heurtent également à des blocages : absence de droit au travail faute de récépissé, impossibilité de déposer une demande sans « numéro étranger », clôtures abusives de dossiers ou exigences juridiquement infondées.

Le rapport d'activité 2024 détaillait également les problèmes liés aux Attestations de Prolongation d'Instruction (API). Les principaux dysfonctionnements concernent le non-renouvellement des attestations de prolongation d'instruction (API), alors même que les BPI bénéficient d'un droit au séjour de plein droit. Les retards entraînent pertes d'emploi, ruptures de droits sociaux et impossibilité d'accéder au logement. En 2025, nous avons de nouveau été confrontés à ces situations dramatiques, qui rendent l'intégration des personnes impossible, alors que c'est ce qui leur est demandé.

Notification de clôture de la demande

Bonjour

Votre demande en ligne de titre de séjour a été clôturée.

Au regard des éléments en notre possession, le dossier ne peut faire l'objet d'une instruction pour la raison suivante : Au regard des éléments en notre possession, le dossier ne peut faire l'objet d'une instruction pour la raison suivante : Bonjour, Votre enfant doit être en possession d'un DCM (document de circulation mineur) avant de faire la demande d'un titre de voyage. Vous devez être en possession du DCM merci de faire une demande de titre du voyage de votre enfant dès lors que vous avez les document. Cordialement,

Cordialement,
L'agent instructeur
Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Le GAS a rejoint le contentieux engagé contre le Ministère de l'Intérieur au sujet de l'ANEF, aux côtés de nombreuses associations nationales (FAS, Forum réfugiés, La Cimade, Secours catholique, France terre d'asile, Emmaüs Solidarité, Aurore, Coallia, JRS...). Cette action fait suite à une interpellation (restée sans réponse) du Ministère de l'Intérieur, dénonçant les graves dysfonctionnements du téléservice, qui compromettent l'accès effectif aux droits.

Avec l'ADA, association basée à Grenoble, nous avons déposé une intervention volontaire, centrée sur les difficultés rencontrées sur l'ANEF par les bénéficiaires de la protection internationale (BPI) et leurs familles, à partir de situations issues de notre pratique quotidienne. Contrairement à ce qu'affirme l'administration dans son mémoire en défense, il n'existe pas de « process bien rodé » permettant de résoudre les blocages. En Isère comme en Île-de-France, l'absence d'alternatives effectives à la dématérialisation provoque une explosion des recours contentieux. Des personnes disposant d'un droit au séjour garanti par la loi se retrouvent contraintes de saisir le tribunal pour obtenir l'examen de leur demande. Les juges ordonnent quasi systématiquement la délivrance des documents, confirmant le caractère anormal de ces situations. Ces recours devant les tribunaux administratifs occupent une part croissante de notre activité.

En nous associant à l'action contentieuse contre l'ANEF, nous entendons défendre un principe simple : la dématérialisation ne peut priver les personnes étrangères d'un accès réel, continu et effectif au service public.

Le nombre croissant de demandes d'accompagnement formulées auprès de notre association, ainsi que les nombreux recours, notamment pour la réunification familiale, entraînent des délais de prise de rendez-vous avec une personne de l'équipe salariée, forcément trop longs pour les personnes en attente. En 2025, pour tenter de remédier à cela, quelques bénévoles se sont organisés pour recevoir des bénéficiaires dont les démarches n'exigent pas trop de compétences en matière juridique. Chaque bénévole formé sur les démarches, peut, à son rythme, recevoir les bénéficiaires pour avancer leur dossier sur les documents de voyages (Document de circulation pour étranger mineur, titre de voyage) et d'autres démarches telles que les changements d'adresse.

C'est évidemment une **grande responsabilité** que de faire ces démarches car les attentes sont fortes de la part des réfugiés et les informations auxquelles nous avons accès sont sensibles. C'est aussi beaucoup de **frustration** quand les personnes viennent sans leur identifiant ni mot de passe des comptes ANEF, sans les bons documents, ou tout simplement demandent autre chose que les démarches pour lesquelles nous pensions les recevoir. L'autre grande frustration concerne le site de l'ANEF lui-même, dont les bugs et les dysfonctionnements, comme ceux détaillés dans les pages précédentes, nous empêchent d'avancer et parfois nous obligent à reprogrammer les rendez-vous.

Bien sûr, il faut être modeste dans notre approche et faire face aux différences culturelles qui peuvent parfois nous heurter ou nous surprendre, aussi faut-il savoir écouter et prendre le recul suffisant pour ne pas réagir trop vite.



Enfin, vous le savez, les locaux du GAS sont un espace ouvert où salariées, bénévoles et bénéficiaires se croisent dans un brouhaha constant, surtout les jours de permanence. Cela exige de nous, bénévoles, de la patience et de la concentration pour remplir correctement les différentes rubriques au milieu des enfants qui jouent, crient et pleurent parfois.

Heureusement, en dépit de tous ces obstacles, nous retirons une grande satisfaction lorsqu'un sourire de soulagement éclaire le visage des personnes au moment de leur donner le récépissé d'enregistrement de la démarche. Le « merci pour ce que vous faites » me remplit personnellement de fierté et d'accomplissement et cela balaie toutes les difficultés et les doutes. Évidemment, le soutien constant et bienveillant des salariées et stagiaires nous aide à nous rassurer et nous conforte dans l'acquisition de compétences au service des demandeurs d'asile et des réfugiés.

2.g

L'aide à l'insertion professionnelle des personnes accompagnées par le GAS

Le GAS est prescripteur IAE et travaille en étroite collaboration avec des acteurs spécialistes de l'insertion professionnelle, ce qui permet aux personnes accompagnées d'être outillées et plus efficaces dans la construction de leur projet professionnel. En 2025, l'accompagnement vers l'emploi s'est décliné en trois types de soutien :

- 1/ l'aide à la compréhension et l'amélioration des techniques de recherche d'emploi ;
- 2/ l'orientation des bénéficiaires de la protection internationale vers les partenaires « emploi et formation » du GAS ;
- 3/ l'accompagnement individuel et personnalisé des personnes logées dans les appartements du GAS en intermédiation locative.



2.h La naturalisation

Avec la numérisation de toutes les démarches, les bénéficiaires de la protection internationale demandent de plus en plus l'aide du GAS et ces démarches sont de plus en plus longues et compliquées. Les personnes réfugiées insérées en France ont vocation à demander à être naturalisées, notamment pour retourner dans leur pays rendre visite à leur famille, et accessoirement pour cesser de devoir sans cesse effectuer des démarches compliquées auprès de la Préfecture pour le renouvellement de leur titre de séjour. Cette démarche est très longue car l'État demande énormément de papiers sur toute la vie de la personne et de sa famille. Aussi, les réfugiés sollicitent le GAS pour les aider. Les salariées n'ont pas le temps pour cette demande et ce sont des bénévoles qui s'en chargent. Jusqu'en décembre 2025, beaucoup de personnes réfugiées ont demandé leur naturalisation par décret. Car depuis janvier 2026, les décrets sur la loi de l'immigration de janvier 2024 ont terriblement durci les conditions : pour être naturalisée, la personne doit notamment avoir le niveau B2 en français, ce qui est franchement difficile.

Elle doit de plus réussir l'examen civique institué par Monsieur Retailleau qui exige, non seulement la connaissance des institutions de la France et des principes de la République, mais aussi une culture française, que, nous, Français, avons acquis dans notre scolarité en France (par exemple : qui est Charles Baudelaire ? Qui est Marc Chagall ? Quelle est la définition de l'État de droit ?...).

Il faut également que le demandeur soit inséré professionnellement en ayant un CDI depuis au moins 2 ans, ce qui pénalise les femmes qui ont dû interrompre leur vie professionnelle en cas de naissance d'un enfant. Concrètement, pour demander cette naturalisation, il faut remplir un important dossier sur l'ANEF qui prend entre 6 et 12h. Cela permet du coup un long temps partagé entre le bénévole et le demandeur.

Ensuite, quand la demande est envoyée, il faut attendre environ 10 mois que le dossier soit examiné par l'ANEF, qui demande alors des compléments de dossier. Puis, si tout va bien, l'ANEF répond que la demande est déposée. Elle est alors transmise à la Préfecture.

Il faut alors attendre environ 2 ans pour que la Préfecture demande des compléments (par exemple les 3 derniers bulletins de salaire qui datent un peu !). Si tout va bien (environ 3 ans après la demande), la personne est convoquée à un entretien dit « d'assimilation ». Nous l'aidons alors à préparer cet entretien avec toute l'expérience que nous avons acquise. Il dure environ 20 minutes. C'est un entretien à bâtons rompus sur l'insertion en France de la personne, sa connaissance de la culture française, par exemple la cuisine, la visite de la France, le député et le maire de sa commune, et des questions plus insidieuses sur la laïcité, sur ce que la personne pense des caricatures de Charlie Hebdo, sur ce qu'elle pense de la loi sur l'avortement, sur l'article 49.3 de la Constitution, etc. Après cet entretien, il faut encore attendre entre 3 mois et un an pour avoir la réponse FINALE ! Si la personne obtient sa naturalisation, la Préfecture organise une petite cérémonie pour lui remettre sa carte d'identité française.

C'est un vrai parcours du combattant ! Très peu d'associations aident à cette démarche car elle demande beaucoup de temps mais, même bien insérée, une personne réfugiée a vraiment besoin d'aide et c'est très enrichissant pour le bénévole car on échange beaucoup, on fait vraiment connaissance.

Travail inter-associatif

En 2025, le GAS a poursuivi son engagement au sein de la Coordination française du droit d'asile, du collectif Asile Île-de-France, de la Fédération des acteurs de la solidarité ainsi qu'en tant que membre du Conseil d'Administration. Le collectif Asile Île-de-France a notamment mené un travail de réflexion sur l'accompagnement des bénéficiaires de la protection internationale par les services sociaux de droit commun. Dans ce cadre, des rencontres ont eu lieu entre les associations du collectif et les acteurs institutionnels, notamment le Département du Val-de-Marne (94) et les associations responsables des programmes AGIR dans le 94 et le 75. La Coordination française du droit d'asile a, quant à elle, entamé un travail d'analyse du Pacte asile et migration, afin d'élaborer des outils de formation pour la mise en œuvre du Pacte à partir de juin 2026.

De plus, nous avons poursuivi le travail de partenariat avec les associations d'aide aux victimes de la traite des êtres humains : le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM) et le Foyer AFJ.

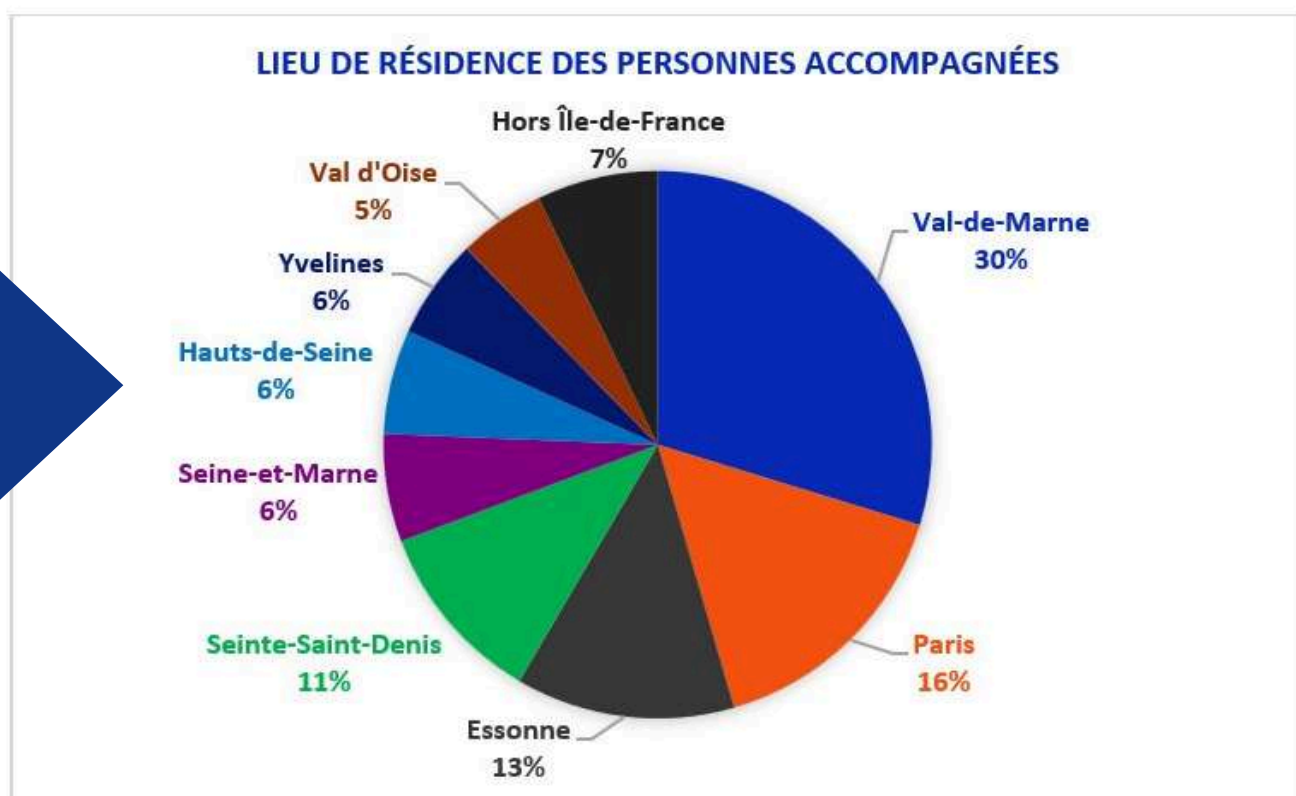
Enfin, nous continuons à travailler étroitement avec SNL 91, et à ce titre, une rencontre a eu lieu entre les équipes salariées en 2025.



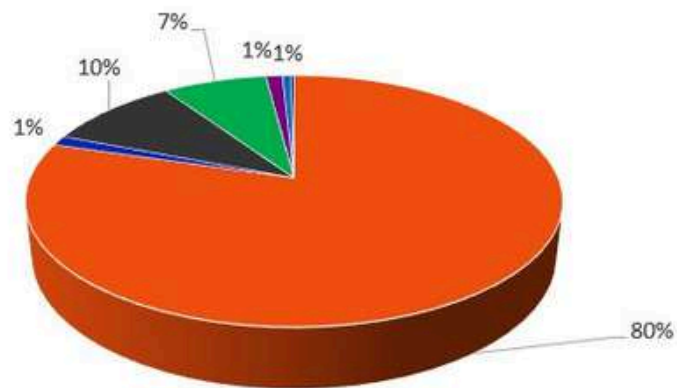
Statistiques

En 2025, 1185 ménages ont été accompagnés par le GAS ce qui représente un total de 2 003 personnes accompagnées en France, dont 557 enfants. À l'étranger, ce sont plus de 650 enfants qui, dans l'attente de rejoindre leur(s) parent(s) en France ont été aidés par notre association à demander un visa. 38% des ménages accompagnés par le GAS en 2025 étaient représentés par des femmes, dont plus de la moitié étaient isolées.

93% des ménages accompagnés étaient domiciliés en Île-de-France. 80% des ménages accompagnés étaient bénéficiaires de la protection internationale (942), 114 étaient en demande d'asile, 102 étaient parents d'enfant réfugié ou membres de la famille d'un réfugié et 7 étaient des victimes de la traite des êtres humains.



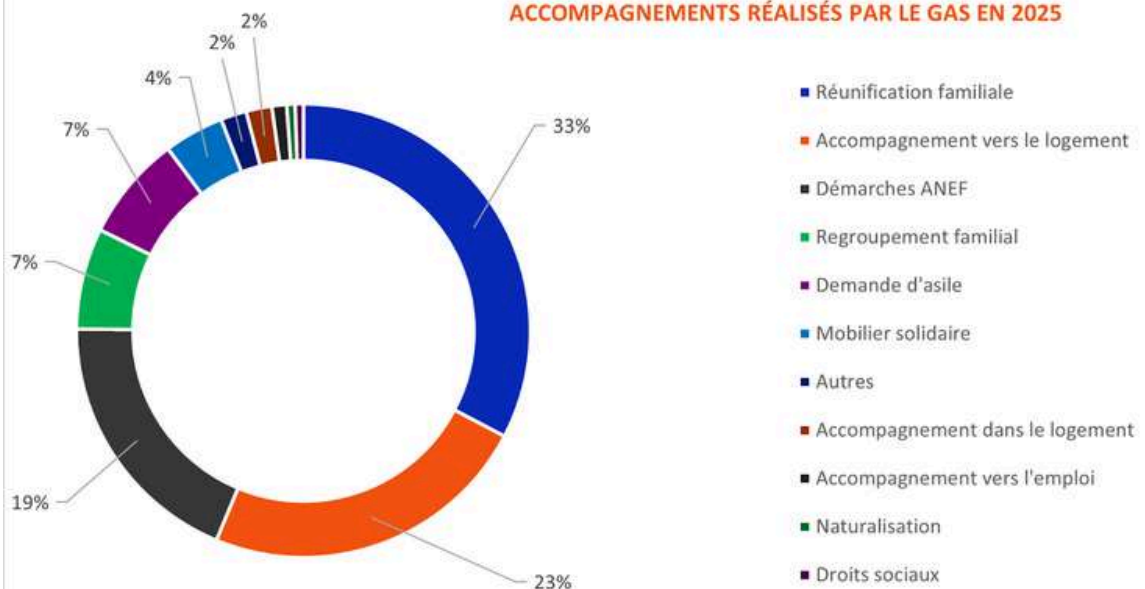
SITUATION ADMINISTRATIVE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR LE GAS EN 2025



- Bénéficiaires de la protection internationale
- Demandeurs d'asile
- VPF famille de réfugié
- Naturalisé
- Autres
- Parents d'enfants réfugiés
- Victimes de traite des êtres humains

En tout, ce sont 1523 accompagnements qui ont été réalisés par l'association, certaines personnes étant accompagnées pour plusieurs démarches. Ce sont donc, en moyenne, 127 accompagnements qui sont réalisés par mois.

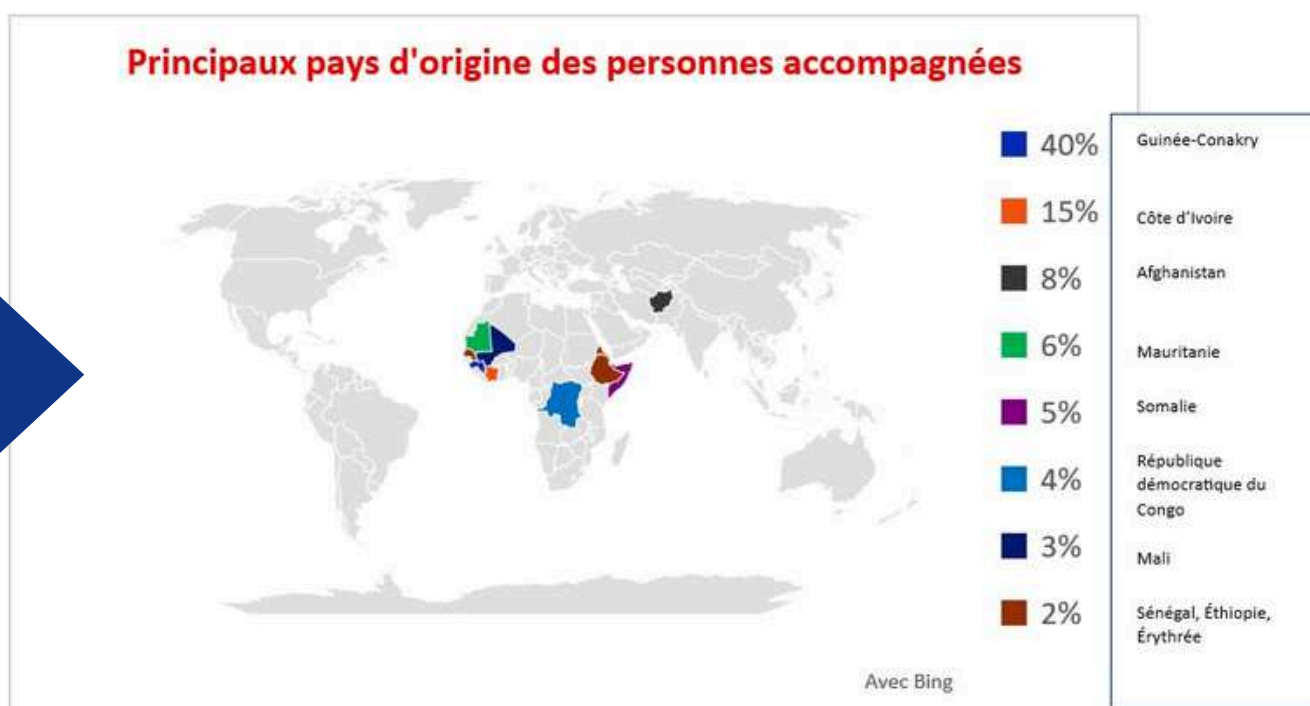
ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS PAR LE GAS EN 2025



Voici le détail des accompagnements :

- 498 concernaient une procédure de réunification familiale,
- 110 une procédure de regroupement familial,
- 359 un accompagnement vers le logement,
- 287 un accompagnement vers le droit au séjour et des démarches sur la plateforme numérique ANEF,
- 114 une demande d'asile,
- 65 ménages ont bénéficié d'une aide à l'ameublement dans leur premier logement social, grâce à la générosité de plusieurs centaines de particuliers qui ont fait don de leurs meubles.

De plus, 26 ménages ont été accompagnés dans les logements du GAS, en intermédiation locative, soit 55 personnes (22 femmes, 10 hommes et 23 enfants).



Les personnes accompagnées par le GAS viennent d'un peu partout dans le monde. 472 ménages accompagnés étaient originaires de Guinée-Conakry ; 177 de Côte d'Ivoire ; 96 d'Afghanistan ; 68 de Mauritanie ; 59 de Somalie ; 46 de la République Démocratique du Congo et 41 du Mali ; 25 du Sénégal ; 21 d'Ethiopie et 20 d'Erythrée.

COMPTES ANNUELS

CHARGES	CHARGES 2025	CHARGES 2024
---------	-----------------	-----------------

HEBERGEMENT	314 993	311 626
Loyers, charges, fluides	142 802	147 285
Entretien logements et divers	22 700	17 497
Honoraires et fonctionnement	11 942	9 694
Salaires et charges	106 570	117 723
Amort., provisions et pertes	30 979	19 428

TEH	62 344	8 971
Loyers, charges, participation	23 253	4 182
Entretien logements et divers	4 056	1 098
Honoraires et fonctionnement	2 798	21
Salaires et charges	16 182	3 485
Fds dédiés provisions autres	16 056	185

MOBILIER SOLIDAIRE	78 899	83 183
Local Villejuif	10 538	10 248
Camionette	3 377	5 079
Fonctionnement	994	2 761
Salaires et charges	63 990	65 096
		0

JURIDIQUE	109 214	101 207
Salaires et charges	85 751	81 824
Fonctionnement	23 463	19 383

FRAIS DE GESTION	188 181	98 819
Local Villejuif	3 440	2 663
Honoraires	14 250	9 766
Information	12 142	3 336
Salaires et charges	57 757	58 761
Fonctionnement	22 131	24 293
Amortissement, Provisions	78 460	0

SALAIRES & CHARGES (pm)	330 250	326 889
-------------------------	---------	---------

TOTAL DES CHARGES	753 630	603 806
-------------------	---------	---------

PRODUITS	PRODUITS 2025	PRODUITS 2024
----------	------------------	------------------

HEBERGEMENT	314 993	311 626
Loyer et charges encaissés	119 517	125 334
Concours public	2 649	9 122
Subventions	81 714	51 023
Dons et contributions	91 616	126 146
Reprise provisions,autres	19 496	1

TEH	62 344	8 971
Loyer et charges encaissés	4 372	3 665
Concours public	617	260
Subventions	57 356	4 301
Dons et contributions	0	746
Assurances et autres produits	0	0

MOBILIER SOLIDAIRE	78 899	83 183
Brocantes et livraisons	14 378	16 318
Concours public	5 947	5 835
Subventions	30 253	10 000
Dons et contributions	28 321	51 031
Autres produits	0	0

JURIDIQUE	109 214	101 207
Recours	1 615	1 050
Concours public	3 750	3 443
Subventions	81 714	60 000
Dons et contributions	22 135	36 713

FRAIS DE GESTION	297 541	252 037
Subventions	293 742	19 592
Dons et contributions	0	5 700
Assurance-vie	0	224 176
Autres produits	3 799	2 569

TOTAL DES PRODUITS	862 991	757 024
--------------------	---------	---------

RESUL T A T	109 361	153 218
-------------	---------	---------

FAITS MARQUANTS

Les faits marquants de 2025 qui ont eu un impact financier sont les suivants :

- Le GAS a été attributaire d'une subvention FAMI couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025 d'un montant de 318 112,83 €.
- Hébergement : Le GAS a capté 2 nouveaux logements (rue Ramponeau) affectés au projet TEH, ce qui porte le parc du GAS à 20 logements (pour 26 ménages, certains appartements étant des colocations) correspondant à 55 personnes logées.
- Le projet TEH (accompagnement des victimes de la traite des êtres humains) financé par la DRIHL a atteint son rythme de croisière avec 6 personnes hébergées.
- Des travaux ont été réalisés dans nos locaux de Villejuif pour un montant de 5 646 €.

LES PRODUITS

Le total des produits pour l'exercice 2025 s'élève à 862 921 €. Pour mémoire, ce montant s'était élevé à 757 024 € en 2024. Cette augmentation est due au financement du FAMI qui porte sur 3 exercices.

Les subventions représentent exceptionnellement cette année plus de 60 % du financement. En plus du FAMI, le GAS a reçu des subventions de la DRIHL pour un montant de 62 050 €, des DRIEETS pour 144 615 € et de Villejuif pour 10 000 €.

Les contributions des fondations atteignent 25 000 € : Fondation Bruneau (10 000 €), Fondation pour le logement des défavorisés (10 000 €), Barreau de Paris (5 000 €).

Les dons connaissent un léger tassement : 127 073 €. Les dons et contributions des fondations constituent 21 % du total des financements externes.

Les loyers et charges encaissés montent à 127 114 €, soit une baisse de 4 % malgré la captation de 2 nouveaux logements, du fait que les bénéficiaires du projet TEH ne paient pas de loyer ni de charges, mais une participation financière en fonction de leurs revenus.

LES CHARGES

Le total des charges pour l'exercice 2025 s'élève à 753 630 €.

Les charges « externes » (achats et services extérieurs) s'élèvent à 295 385 €. Parmi ces charges, le montant des loyers des logements loués est de 123 299 €, soit 12,7% d'augmentation par rapport à 2024 (2 logements en plus). Les charges (charges locatives, énergie) augmentent également en proportion.

Les dépenses de personnel se sont élevées à 328 754 €, quasiment identiques à l'année précédente.

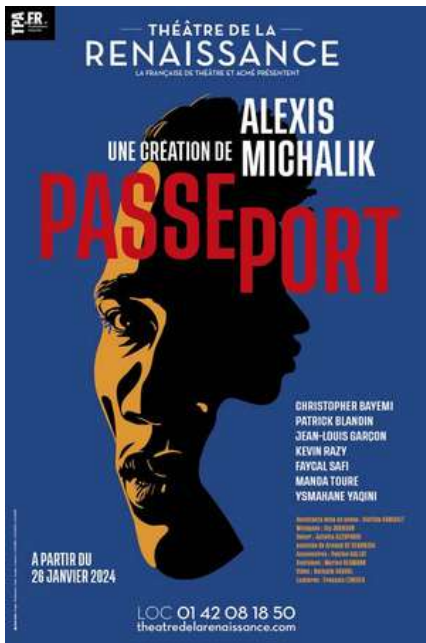
Les provisions constituent une part importante des charges de l'exercice. En ce qui concerne la subvention FAMI, nous estimons qu'il y a un risque qu'à l'issue de l'audit, une décote nous soit appliquée. Pour cette raison, nous provisionnons la somme de 77 460 €. En ce qui concerne la subvention DRIHL, certaines prestations prévues n'ont pas été réalisées. Les fonds non utilisés, d'un montant total de 15 014 € ont été alloués à un fonds dédié.

LE RÉSULTAT

L'exercice 2025 présente donc un résultat excédentaire de 109 362 €, mais qui n'est pas vraiment représentatif de la situation réelle. En effet, il résulte de l'affectation sur ce seul exercice d'une subvention trisannuelle. La subvention FAMI de 318 113 € couvre les exercices 2023, 2024 et 2025. Seuls 66 537 € sont relatifs à l'année 2025, tandis que 241 952 € portent sur les exercices antérieurs. Sans l'apport de la contribution FAMI pour les exercices précédents, l'exercice 2025 serait déficitaire de 72 829 €.

Les fonds propres à long terme s'élèvent à 476 225 €, contre 366 904 fin 2024. La trésorerie au 31 décembre 2025 était de 180 880 €. Il faut noter que les dons ne représentent que 18 % des financements externes du GAS - 22 % si on y ajoute les contributions des fondations - contre 78 % de subventions. En conclusion, la situation financière actuelle du GAS est saine et lui permet de faire face à court et moyen terme à un avenir plus incertain.

Conseils culturels



La pièce *Passeport* d'Alexis Michalik, programmée au théâtre de la Renaissance fin 2025, a été l'occasion pour l'équipe du théâtre d'inviter des associations à présenter leurs activités au public. Le GAS a été accueilli la semaine du 9 décembre pendant 4 soirs. Ces soirées ont permis aux bénévoles d'être présents en amont de la pièce pour répondre aux spectateurs et aussi pour distribuer de la documentation en expliquant le rôle et les missions du GAS. En résumé, une initiative qui permet de faire connaître notre action tout en profitant d'une soirée théâtrale de qualité. Merci au théâtre pour cette initiative.

FILMS



Le gâteau du président, réalisé par Hasan Hadi



Welcome to Europe, qui sont les vrais barbares ?, réalisé par Thomas Bornot et Cyril Montana



Promis le ciel, réalisé par Erige Sehiri



La maison des femmes, réalisé par Mélisa Godet



Tout va bien, réalisé par Thomas Ellis



Les fleurs du manguier, réalisé par Akio Fujimoto

REPORTAGES

Le pays taliban À l'heure où l'Afghanistan affronte son voisin le Pakistan, ce film offre une plongée dans la réalité d'un pays gouverné depuis près de cinq ans par les talibans. Les journalistes Solène Chalvon-Fioriti et Marianne Getti, en parcourant le pays, donnent à voir le fonctionnement d'un système à la rigueur extrême, fermé au reste du monde et qui efface les femmes.

Somalie, le retour de Daesh, Arte Reportage

Haiti, plongée dans l'abîme, Arte Reportage

LECTURES



Hazara Blues, Editions Sarbacane, Reza Sahibdad (Auteur), Yann Damezin (Dessinateur). Reza, né en 1980 à Mashhad en Iran d'ethnie Hazara, subit dès l'enfance le rejet et les discriminations car il est considéré comme Afghan. Malgré une vie difficile marquée par le travail précoce, la prison de son frère et l'addiction à l'opium, il découvre sa passion pour le cinéma et suit des cours clandestins à Téhéran. Après avoir reçu un prix pour son premier film, il fuit son pays et entame un parcours migratoire difficile jusqu'en France, avec le rêve de vivre libre et de faire du cinéma.



Paroles de femmes en migration, Editions Syllepse, Coédition avec les éditions d'Albret et les éditions Rébellio. Dans cet ouvrage, le lecteur et la lectrice sont invités à prendre connaissance des récits que de nombreuses femmes migrantes, aux parcours divers, ont accepté, parfois douloureusement, de livrer.

PODCASTS

Les enfermés-es, Les Enfermés-es est une traversée sonore des lieux d'enfermement : prisons, hôpitaux psychiatriques, centres de rétention administrative. On y écoute celles et ceux qui vivent, travaillent ou passent par ces espaces fermés. Leurs mots interrogent ce que l'enfermement révèle de notre société.



La Cimade - Toute cette bravoure qui était en moi, réalisé par Anna Leysens, cette série documentaire donne la parole à quatre femmes étrangères qui ont connu des violences sur leur parcours.

Culture Monde - Sans papiers : des vies illégales ? France Culture, "Alors que les voies de la mobilité légale se réduisent, vivre en situation d'irrégularité devient la norme pour des millions de personnes.



Marguerite BILDSTEIN

Le 30 août dernier, après une année durant laquelle sa santé s'est dégradée, Marguerite, âgée de 86 ans, première Secrétaire générale et dernière survivante du groupe des fondateurs du GAS, a quitté les siens et la grande famille des réfugiés à laquelle elle s'est donnée sans compter. Sa disparition a suscité un très grand nombre de témoignages, non seulement de ses nombreux amis, mais aussi des générations d'exilés pour qui elle a incarné l'accueil que tout être humain souhaite trouver en terre étrangère. Nous avons choisi de ne donner la parole qu'à ses amis réfugiés ; la sélection n'a pas été facile, tant ces messages de reconnaissance sont tous porteurs d'une grande humanité. En voici un florilège, en guise de notice nécrologique. À l'image de l'accueil du GAS, beaucoup de nationalités sont ici réunies : Sud-américains, Iraniens, Africains, Haïtiens ... Nous ne signalons qu'un prénom, il n'y a pas de nationalités pour le cœur et l'amitié !

Marianne : "Je voudrais faire part de mon sincère témoignage sur cette « Grande Dame » que nous avons tous aimée... Je suis arrivée en France après avoir subi des épreuves en Iran et j'ai demandé le statut de réfugiée politique. Ensuite, j'ai rencontré Marguerite par Amnesty International. Elle m'a présentée à un de ses amis qui m'a hébergée chez lui en attendant que j'obtienne l'accord de l'OFPPA. Dès que j'ai obtenu ma carte, Marguerite m'a dirigée vers le Foyer de la Cimade à Massy, où j'ai pu commencer à apprendre le français. Le soutien qu'elle apportait aux réfugiés allait au-delà de leur trouver un logement et des meubles (même si ces aides étaient très précieuses !) : elle se souciait de la personne : les conditions de son travail, sa santé, la situation de sa famille ici en France et dans son pays. Pour donner un exemple, en juin dernier, quand la guerre s'est déclenchée entre Israël et l'Iran, elle m'a appelée plusieurs fois pour me consoler et me demander des nouvelles de ma famille en Iran...

Paula : Le souvenir de Marguerite, notre Grande Dame, est si puissant...

Gala : Elle était profondément humaine, lumineuse, précieuse : sa bienveillance et sa présence ont marqué nos vies.

Philomé : Marguerite restera pour moi celle qui m'a accueilli les bras ouverts – il y a 24 ans ! – alors que je débarquais d'Haïti, complètement dévasté par l'exil, l'arrachement, le froid ! Chez elle et les autres amis du GAS, nous avons toujours trouvé accueil, tendresse, réconfort, soutien. Je dis ici, avec émotion, que rien de ma vie en France n'aurait été possible sans elle ! (...) Les anges sont en train d'accueillir et de célébrer l'une des leurs : elle, Marguerite.

Mirta : (...) Sa présence était comme une lumière dans ces temps de détresse, de chagrin que nous, exilés, nous traversons...

Darline : Marguerite était l'incarnation de la bienveillance, de l'humanisme et de la solidarité : c'était notre première main tendue dès notre arrivée en France... Elle m'appelait tous les 13 mars pour souhaiter un joyeux anniversaire à notre fille qu'elle a vu naître à l'hôpital ! (...) Marguerite était une belle âme !

Fernando : (...) Elle a joué un rôle très important au Foyer de Massy pour nous et pour tous les réfugiés dans les années 84/85. Nous lui sommes très reconnaissants de tout ce qu'elle a fait pour nous, entre autres le fait qu'elle nous a trouvé un appartement à Meudon.

Duly : (...) Son dévouement inlassable auprès des réfugiés m'a marqué : je n'ai cessé de la considérer comme un « véritable ange tombé des mains de Dieu ».

Victor : (...) Aujourd'hui encore, chaque image qui me revient me rappelle l'amour et la chaleur d'une communauté dont Marguerite était le cœur, souriante et à l'énergie inépuisable, qu'elle communiquait naturellement à ceux qui la croisaient....

Weibert : Marguerite était une bonne personne que j'ai eu la chance de rencontrer pendant les moments les plus difficiles de ma vie. Elle m'a quasiment tenu la main, avec ses amis du GAS, pendant mes premiers pas en France...

Louise DEBAINS

Née en février 1923, Louise, notre « reine de la brocante », vient de quitter à jamais sa famille et le GAS à plus de 102 ans, précédée d'à peine un mois par sa sœur Thérèse, « la dame aux confitures » de la brocante. Lors de l'enterrement de Louise, les témoignages de ses proches ont évoqué plusieurs fois le GAS, sa place dans sa vie et ses engagements, en particulier la brocante ! Presque timidement suggérée par elle – quand déjà nous cherchions à augmenter nos ressources – l'idée a tout de suite séduit et, bien sûr, « l'inventrice » en est devenue la gestionnaire principale, avec efficacité, dynamisme et ... une longue persévérance. Commencée petitement dans les années 1976-80, au hasard de locaux loués ou prêtés, la brocante est devenue La Brocante, s'étendant sur un week-end entier, à partir du moment où nous avons pu louer les salles de la Mission Populaire Evangélique, rue de l'Avre dans le 15ème. Beaucoup d'espace, permettant de consacrer une très grande salle aux divers comptoirs, une salle pour « la librairie », un espace extérieur de rencontres et surtout « le salon de thé », lieu gourmand et convivial où se retrouvaient, année après année, anciens et nouveaux réfugiés, membres bénévoles et leur parentèle qui, une fois par an, donnaient de leur temps et de leur énergie – c'était le cas de la fidèle Thérèse – pour contribuer à la réussite, tant commerciale qu'amicale, festive et militante de « la rue de l'Avre ».

Louise a porté pendant des années la gestion préparatoire de cette manifestation annuelle : rangements et tris, vérification et remises en état de certains mobiliers, emballages et étiquetage des cartons ... la fixation des prix s'avérant toujours une tâche délicate, unanimement confiée à Louise, arbitre incontestée. Les confitures que vendait Thérèse avec succès étaient en partie de la fabrication des deux sœurs, grâce aux récoltes de leur jardin en Normandie. Louise n'a cessé que tardivement cette activité – une charge loin d'être une sinécure – pour prendre progressivement une retraite bien méritée, avec sa sœur Thérèse, d'abord chez elles à Issy-les-Moulineaux, puis dans une maison de retraite, une fois leurs 90 ans atteints, voire dépassés. Comme l'ont fait ses proches, nous aimons évoquer aussi le lumineux sourire de cette petite dame menue, son optimisme, sa gentillesse discrète et douce, son énergie immense que n'effrayait aucun carton, quel que soit son poids. Son sens méticuleux de l'organisation et sa patience venaient à bout d'un capharnaüm d'articles les plus divers, chaque objet trouvant place dans le carton approprié. Nous les membres du GAS qui l'avons bien connue et aimée, ne pouvons que nous joindre à ce chœur de louanges et nous réjouir d'avoir pu connaître, grâce au GAS, des êtres d'exception, de vrais « grands » par le cœur !

Claire-Lise et Catherine - Décembre 2025.



GROUPE ACCUEIL ET SOLIDARITE

Prix des Droits de l'homme 1988

Association d'aide aux personnes réfugiées et
demandeuses d'asile

Contact

*Permanences d'accueil sans
rdv pour les demandeurs
d'asile et les réfugiés*

Mardi et jeudi de 17h30 à 19h30



17 Place Maurice Thorez, 94800 Villejuif



Tél. 01 42 11 07 95



contact@gas.asso.fr



meubliersolidaire@gmail.com

(Pour les dons de meubles et d'objets)

www.gas.asso.fr (site du Gas)



groupe.accueilsolidarité



Groupe Accueil et Solidarité (GAS)

